

PREMIÈRE PARTIE

> ACTIVITÉS & RESULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2022

07

Chapitre I

LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2022

1. ACTIVITÉ FINTECH ET SERVICES DE PAIEMENT	07
2. SERVICES ASSOCIÉS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES BLOCKCHAIN / NFT	13
3. SITES COMMUNAUTAIRES	18

Chapitre II

RÉSULTATS 2022 & PRÉVISIONS 2023

1. RÉSULTATS DE BD MULTIMEDIA S.A. EN 2022	19
2. RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2022	22
3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2023	23
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DE BD MULTIMEDIA S.A	25

Chapitre III

ATOUS & COMPÉTENCES

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2022	25
2. LES MANDATS	25
3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION	25
4. LES COLLABORATEURS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	25

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	24
2. PARTICIPATIONS ET FILIALES	24
• 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA	24
• 2.2 Événements postérieurs à la clôture	26
• 2.3 Participations réciproques	28
• 2.4 Titres en auto-contrôle	28
• 2.5 Informations sur la détention du capital au 31/12/2022	28
• 2.6 Dettes fournisseurs / Créances clients et dates d'échéances	28
• 2.7 Options de souscriptions attribuées aux salariés et cadres du Groupe	29
• 2.8 Attribution d'actions gratuites aux salariés	29
• 2.9 Participation des salariés au sein du capital social	29
• 2.10 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiées au Conseil d'Administration	29
• 2.11 Bilan de l'émission de BSA	29
• 2.12 Informations sur les charges fiscalement non déductibles	29

SECONDE PARTIE

RAPPORT FINANCIER

> PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS	30
> TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	43
> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	46
• Bilan	46
• Compte de résultat	46
• Annexe comptable	53
> RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	44
> COMPTES SOCIAUX	59
• Bilan	59
• Compte de résultat	61
• États financiers de l'établissement de paiement	72
• Annexes comptables de l'établissement de paiement	74
> RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	77
> RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	79

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

L'année 2022 marque le retour à la croissance du groupe. Avec les fondamentaux techniques en place, découlant notamment des forts investissements des années passées, l'objectif pour l'année 2023 est la continuation des actions entamées et la consolidation de la croissance.

LA STRATÉGIE DU GROUPE

L'ambition de BD Multimedia est de devenir un des acteurs de la Fintech les plus innovants du marché en s'appuyant sur :

- **La connaissance du marché** : depuis la création de notre premier produit de paiement en 2007, l'entreprise a acquis une connaissance approfondie du marché. Elle est apte à comprendre les nouveaux besoins des clients, les strates de marché, la concurrence, les réglementations en vigueur, etc.
- **L'innovation** : la société recherche en permanence de nouvelles façons d'apporter de la valeur à ses clients. Elle est en mesure de suivre les dernières tendances technologiques et financières et de les intégrer dans notre offre de produits ou de services. C'est dans ce cadre que BD Multimedia a démarré, en 2021, une nouvelle page de son histoire en investissant dans les technologies de la blockchain. BD Multimedia est le premier établissement de paiement en France, coté en bourse et bénéficiant de produits liés à la blockchain. Nous ne sommes encore qu'au début des révolutions que vont apporter ces technologies !
- **La flexibilité** : Les Fintech doivent être en mesure de s'adapter rapidement aux changements du marché. Pour cette raison, nous avons mis en place des filiales, organisées en "mode startup", et dédiées à des marchés à forte croissance.

L'ATTRACTIVITÉ DU TITRE

Depuis 2021, l'attractivité de notre titre s'est fortement accrue, notamment grâce aux actions suivantes mises en place par le Groupe : projets ambitieux, cotation continue, communication sur les projets, conférences en ligne, etc.

Malgré les contextes des marchés boursiers et crypto complexes de l'année 2022, la dynamique de notre titre est positive depuis le début de l'année 2023. Nous continuerons dans cette voie dans l'intérêt de nos actionnaires.

Le développement des produits d'avenir, appuyés des innovations technologiques, ouvre d'énormes perspectives de croissance à long terme ! Grâce à cette stratégie orientée vers l'avenir, nous prendrons des positions solides sur ces nouveaux marchés afin de générer des bénéfices réguliers.

Nous remercions les nombreux actionnaires ayant renouvelé leur confiance au cours des précédentes années, ainsi que les nombreux nouveaux entrants des récents mois. Nous souhaitons faire de leur participation une véritable réussite patrimoniale.

Daniel Dorra
Fondateur

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les comptes consolidés et les comptes sociaux dudit exercice.

Chapitre I

> LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2022

> 1 Activité Fintech et Services de paiement

1.1 Le marché1.1.a Notre marché historique du paiement Telecom, micro-paiement et "Opérateurs SVA"Le Micro-paiement :

Le marché du micropaiement propose des alternatives pratiques et fiables au paiement par carte bancaire et notamment via les paiements sur facture opérateur (mobile, fixe, FAI).

L'avènement des smartphones et donc de l'utilisation de l'Internet mobile a contribué à la démocratisation du micropaiement et du paiement via facture opérateur pour l'achat de biens (achat de titres de transport par SMS, le micro-don par SMS, paiement sur facture d'accès internet, etc.).

À ce jour, il n'existe pas en soi une solution de paiement miracle pouvant répondre à tous les besoins des consommateurs ou des marchands en ligne.

En ce sens, et notamment dans le domaine du micro-paiement, des agrégateurs de solution de paiement comme StarPass resteront indispensables pour nombre de sites web souhaitant toucher le plus d'utilisateurs dans le monde entier rapidement et sans frais fixes importants.

Bien que le marché du micropaiement soit en déclin, StarPass reste un leader du marché français.

Le marché "Opérateurs SVA" :

Le marché SVA (Services à Valeur Ajouté) correspond à l'ensemble des flux financiers en rapport avec les surfacturations opérateurs reversées à un éditeur de service. Dans les faits, il s'agit des services d'appels surtaxés type 0 8XX XXX XXX en France, les numéros SMS surtaxés, le paiement de service annexe sur la facture du fournisseur d'accès internet. Ce marché englobe aussi le marché du micropaiement.

En France, les flux financiers en rapport avec ce marché sont en baisse mais représentent néanmoins plus d'un Milliard d'€ :

- le paiement sur facture mobile (sms+, internet+) représentait 540 Millions d'euros en 2021 (source "Observatoire 2021 du Paiement Sur Facture opérateur" de l'AF2M)
- les revenus des services vocaux (numéros 089X) à valeur ajouté représentaient 826 Millions d'Euros en 2021 (source "OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES" de l'ARCEP)

1.1.b Le marché de e-commerce et des places de marché

Le commerce électronique français est sur un chemin de croissance régulier :

• Les chiffres du marché du e-commerce :

L'étude de la Fédération du E-commerce et de la Vente à Distance (FEVAD) porte le montant total des achats à 146,9 Milliards d'Euros avec une progression de +13,8 % des ventes en ligne par rapport à 2020.

Le e-commerce en Europe représente 718 milliards d'Euros (+13%) et près de 5 000 milliards de Dollars dans le monde (+16%).

• Généralisation et normalisation de l'achat en ligne :

Les sites de vente en ligne de produits et services ont enregistré 2,3 Milliard transactions (contre 2,1 Milliard en 2021 et 1,8 Milliard en 2020). Le panier moyen s'établit à 65 €, en hausse de 6,9% par rapport à 2021.

(source Les Chiffres-clés-FEVAD- février 2023)

Il apparaît évident que le contexte de la crise sanitaire aura un impact à long terme sur la généralisation du e-commerce et

les habitudes d'achats.

• **Les marchands :**

La croissance du nombre de marchands e-commerce est forte et régulière. Le nombre de marchands e-commerce en France est passé de 157 000 en 2014 à 200 650 sites marchands en 2020 (source : Fevad iCE - T1 2020) et l'année 2021 a vu une progression de +11%, notamment suite à la digitalisation, devenue incontournable pour les magasins physiques lors des deux confinements de 2020.

• **L'importance croissante des places de marché « marketplace » :**

L'avènement des places de marché joue un rôle déterminant dans la digitalisation du commerce physique et donc dans l'augmentation du marché du e-commerce.

Les parts des ventes générées au travers des places de marché (marketplace), pour les principaux sites marchands français (panel iPM Fevad), atteignent 36% des ventes en 2022.

1.1.c Le marché des Néo-banques¹, acteurs numériques de la finance

Le marché français en forte croissance

Les nouveaux acteurs numériques de la finance, appelés communément "néobanque", s'installent progressivement sur le marché français dans un environnement concurrentiel où les banques françaises sont réputées pour reposer sur une clientèle captive et des fondamentaux stables.

La dernière étude de l'ACPR² à ce sujet pointe un doublement de leur client entre 2018 et 2020 croissance : Environ 8 millions de clients avaient un compte ouvert auprès de ces acteurs numérique début 2018. Ce chiffre est passé à 11,5 millions début 2019, et à environ 16 millions de clients début 2020.

Par comparaison, le total de nombre de comptes de détail auprès des six grands groupes bancaires français était de 74 millions de comptes début 2020.

Voici quelques exemples des populations cibles et usages variés :

- les nouvelles générations, Digital Natives : « les enfants du numérique »,
- les jeunes et les familles pour gérer les budgets de l'argent de poche et limiter les achats inattendus des jeunes sur la carte des parents,
- les internautes qui ne veulent pas donner leurs coordonnées bancaires,
- les personnes sans compte bancaire,
- les personnes qui sont "interdits bancaires":
 - fichées au FCC³ : 960 948 personnes en 2022 selon la Banque de France
 - fichées au FICP⁴ : 2 093 365 personnes en 2022 selon la Banque de France
- les résidents d'origine étrangère ayant du mal à comprendre le monde bancaire,
- les voyageurs pour optimiser les frais et limiter les risques en cas de perte ou vol de carte,
- les TPE et PME pour automatiser des gestions de parc de carte entreprise,
- les entreprises individuelles pour faciliter leur gestion administrative (note de frais, comptabilité, etc..)

L'offre de service :

Les "Néobanques" tirent parti de la révolution du mobile et de la relation clientèle via leur application mobile.

Comme une carte bancaire traditionnelle, la carte Toneo First est affiliée au réseau MasterCard ce qui lui permet d'être utilisée comme n'importe quelle carte bancaire dans n'importe quel commerce dans le monde.

La différence fondamentale entre une carte traditionnelle de crédit issue d'une banque (établissement de crédit) et une carte

bancaire prépayée est que cette dernière n'a pas de réserve de crédit associée : seule la somme disponible sur le solde prépayé peut être dépensée.

Cette carte est rechargée ensuite par virement, carte bancaire classique, transfert du montant d'une autre carte, paiement en liquide au point de vente, etc.

Chaque paiement est soumis à une autorisation systématique d'autorisation de paiement afin de vérifier que le solde disponible est suffisant pour conclure la transaction : ceci a l'avantage de ne faire porter aucun risque au diffuseur de la carte (pas de crédit) et donc de pouvoir la diffuser de manière plus large.

¹ L'expression «néobanque» est communément utilisée, dans la presse notamment, pour décrire de nouveaux acteurs du secteur financier, il ne faut néanmoins pas oublier que ce néologisme est construit à partir d'un mot qui a une définition légale. L'ACPR qui elle-même employé le terme "néobanque" au sens commun dans son étude N°96 "ETUDE SUR LES MODELES D'AFFAIRES DES BANQUES EN LIGNE ET DES NEOBANQUES" ou sur l'étude publiée à l'adresse <https://acpr.banque-france.fr/des-neobanques-en-quete-de-rentabilite> précisant en note : "Les termes «banque» et «bancaire» doivent ici être compris dans leur acception commune et non légale, dans la mesure où certains des acteurs sondés ne sont pas des établissements de crédit mais des établissements de paiement (Compte Nickel) ou des établissements de monnaie électronique (Revolut)". Un rappel de l'usage de ce néologisme a été effectué dans son communiqué du 04 Avril 2021 "Rappel des règles d'usage du terme « néobanque ». A noter que ToneoFirst n'utilise pas le terme "néobanque" pour commercialiser son produit auprès de sa clientèle.

² Source ACPR, "Les acteurs numériques de la finance : un pas vers la rentabilité ?", novembre 2022

L'ouverture au marché Européen dans son ensemble

Aujourd'hui de très grands acteurs ont ouvert la route et les Néobanques font partie du paysage bancaire européen.

Les Néobanques tirent parti de la révolution du mobile et de la relation clientèle via leur application mobile. Cela permet notamment de mettre en place des solutions technologiques facilitant l'ouverture de compte à distance. Elles peuvent donc pleinement tirer parti du marché commun européen.

1.2 L'activité

1.2.a Etablissement de paiement et Services de paiement (BtoB) :

En fin d'année 2007 nous avons conçu et lancé une offre micropaiement compétitive « Starpass », accessible sur le site www.starpass.fr. Le service, bien qu'incomplet au démarrage, a rapidement conquis nos premiers clients. Les années suivantes ont vu le produit être étoffé de nouvelles fonctionnalités, l'ajout de nouveaux pays proposant notre solution.

Depuis 2012, l'activité a été significativement impactée à plusieurs reprises par une forte auto-régulation du marché français du micropaiement mobile en lien avec la régulation européenne en matière de paiement. Ce phénomène a touché tous les acteurs du marché. L'activité est en décroissance depuis une dizaine d'années.

L'année 2015, a été marquée par la reprise de l'activité de "néobanque" Toneo First et l'obtention de notre agrément et le début de stratégie d'orientation vers les services de paiements :

En Décembre 2015, BD Multimedia devient établissement de paiement hybride pour son activité de paiement StarPass, sous contrôle du superviseur français, l'ACPR.

L'année 2016 a été marquée par notre première année en tant qu'établissement de paiement et a donc été une année de mise en place des nouveaux fondamentaux de l'entreprise.

Dès l'année 2017, nous avons entamé la mutation de notre Établissement de paiement avec la mise en place de nouvelles offres, démarrage de prospection de nouveaux segments de marché. C'est aussi l'année de mise en place des fondamentaux en termes d'outils de diffusion du produit Toneo First.

L'agrément d'établissement de paiement, obtenu auprès de l'ACPR, positionne BD Multimedia parmi un cercle restreint d'acteurs pouvant exercer le métier de prestataire de paiement.

Grâce à son expertise et ses expériences dans les domaines techniques, réglementaires et financiers la société a lancé les solutions à destination des places de marchés (2019) et agents d'établissement de paiement qui pose les premières pierres de l'offre BtoC.

³FCC : Fichier Central des chèques listant les personnes auxquelles une banque retire la possibilité d'émettre des chèques ou d'utiliser une carte bancaire.

⁴FICP : Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

- Le produit micropaiement Starpass et marché SVA :

Pour ce produit, dans un marché baissier, nos actions s'orientent vers la conservation des marchés. Ce produit est aussi une vitrine technique et une technologie sur laquelle BD Multimedia compte faire levier pour le marché SVA. Sur ce marché SVA, en 2022, nous avons signé notre premier client, opérateur télécom, utilisant notre nouvelle offre "Fintech as a Service" (cf. section suivante).

- Le logiciel Payment.net : logiciel de collecte de paiement nouvelle génération (multi-pays et multi-devises)

Notre activité de paiement basée sur cette technologie nous permet de nous adresser à de nouveaux segments de marché. Nous continuons de capitaliser sur notre savoir technique et réglementaire pour convaincre des partenaires importants du e-commerce à co-construire des solutions innovantes et leur permettant d'optimiser les ventes. Et notamment, nous restons attentifs au marché des crypto-actifs tout en gardant une grande prudence vis-à-vis des enjeux techniques et réglementaires : nos plateformes techniques ont déjà pu accueillir en 2019 plusieurs clients en beta-test afin de pouvoir saisir toute opportunité future. L'établissement a travaillé en 2022 à la mise en place d'un plan de relance.

- Recherche nouvelle cible clientèle et augmentation du volume de flux :

BD Multimedia en tant qu'établissement de paiement innovant prospecte de nouvelles cibles : moyen et grand compte ou startup à fort potentiel. Nos solutions séduisent et nous avons cherché à détecter les verticales marché les plus prometteuses.

La nouvelle offre "Fintech as a Service" utilise le socle technologique et est une illustration de cette stratégie de volume.

1.2.b Activité Néobanque (Toneo First) (BtoC) :

Pour rappel, en février 2015, BD Multimedia a acquis le produit Toneo First au travers de sa filiale, PAYCOM, détenue à 100%, afin notamment de renforcer son catalogue produit de paiement avec un nouveau produit BtoC.

L'avantage de Toneo First est son réseau de distribution : il fait partie des seuls acteurs distribués dans tous les points presse et tabac de France. Toneo First est le numéro 3 français sur ce segment.

Le produit a été relancé en 2021, faisant suite à 2 années difficiles ponctuées de 2 grands événements marquants : migration d'émetteur de Monnaie Électronique (EME) relative au BREXIT et crise sanitaire.

L'activité confirme sa croissance en 2022 et permet de continuer sereinement les investissements promotionnels de relance. De la même manière, une nouvelle équipe a été constituée pour appuyer cette croissance.

En 2022, cette relance du produit a été entamée via un travail actif de prospection pour de nouveaux marchés en dehors de France Métropolitaine qui devrait porter ses fruits en 2023.

1.2.c Activité Fintech as a service (BtoBtoC) :

Cette activité nouvellement créée en 2022 regroupe l'intégralité des produits technologiques et financiers du groupe sous un même étendard. L'objectif est aussi d'enrichir l'offre des produits liés crypto-actifs afin de connecter les éco-système Fintech et CryptoTech.

L'activité "Fintech as a service" consiste à fournir des services financiers au sens large en tant que service (SaaS) à d'autres entreprises, plutôt que directement aux consommateurs finaux. Elle permet à nos partenaires clients, d'offrir une offre complète de Fintech à leur clientèle, tout en se concentrant sur le développement commercial et sans avoir à investir dans une infrastructure dites "core-banking" coûteuse.

Cette activité regroupe plusieurs services, tels que :

- **Établissement de paiement** : Il s'agit d'un service proposé aux entreprises pour traiter leurs paiements en ligne, en proposant des solutions de paiement sécurisées et fiables.
- **Solutions pour marketplace (place de marché)** : Les entreprises qui gèrent des places de marché en ligne peuvent utiliser des solutions fintech pour faciliter les paiements entre acheteurs et vendeurs, notamment la gestion des comptes pour tiers, programmabilité des commissions et règlements, etc
- **Solutions payment-as-a-service** : Ces solutions permettent aux entreprises de fournir des services de paiement à leurs clients sans avoir à obtenir un agrément de prestataire de paiement elles-mêmes. Les clients de BD Multimedia dont une partie de leur activité est concernée par la régulation sur les encaissements pour compte de tiers s'adossent à l'établissement de paiement BD Multimedia pour traiter leur opérations de paiement. Ces entreprises peuvent donc se concentrer sur leur activité principale, tout en offrant des services de paiement conforme et de qualité à leurs clients.
- **Programme de carte bancaire** : Les clients partenaires du groupe peuvent proposer des cartes bancaires pour offrir une offre de type "néobanque" à leurs clients pour améliorer leur offre, créer de nouveaux revenus et diminuer drastiquement l'attrition.

1.3 Les perspectives

Depuis 2016, notre positionnement a fortement évolué : BD Multimedia est devenue une Fintech.

1.3.a Technicité au service des opportunités :

Il convient de rappeler que BD Multimédia gère sa propre plateforme de paiement (payment service platform) assurant une intégration coordonnée et transversale d'une gamme complète de méthodes de paiement qui permet aux commerçants d'accepter 140 devises, des modes de paiement alternatifs comme la facturation opérateur (carrier billing), du paiement en un clic et des paiements récurrents.

Dans un environnement partagé entre les nouveaux entrants offrant des API (interface de programmation) de paiement standardisées, la position de l'établissement de paiement BD Multimédia et des solutions techniques comme Payment.net permettent une approche standardisée (API en ligne) comme nos concurrents, mais aussi d'être en mesure de fournir des solutions sur mesure pour nos clients (analyse réglementaire, API adaptées).

Cette stratégie peut s'appliquer simplement dans la mesure où nous maîtrisons nos technologies dans leur ensemble et sommes maîtres de nos plannings de développement. Nous nous définissons comme une Fintech car nous sommes avant tout une société technologique, créant des produits innovants dans le milieu bancaire afin d'accompagner nos clients dans leur croissance.

Autour de 2 grands pôles de produits historiques (service de paiement, "Néobanque") et un nouveau pôle "Fintech as a service", BD Multimedia -et ses filiales- se positionne comme une Fintech / établissement de paiement innovant et visionnaire sur les produits financiers de demain.

1.3.b La stratégie 2023

Avec les fondamentaux techniques en place, découlant notamment des forts investissements des années passées, l'objectif pour l'année 2023 est la continuation des actions entamées et la consolidation du volume d'affaires.

Établissement de paiement et Services de paiement :

- Sur Starpass.fr : nous restons sur un positionnement défensif sur les produits de micro-paiement, attentiste quant à toute opportunité d'affaires.
- Produit de paiement e-commerce basé sur le logiciel Payment.net : nous entamerons notre plan de relance de l'activité en 2023. La commercialisation de l'offre de service de paiement est à destination des acteurs du e-commerce et des places de marché.
- Nous restons attentifs au marché des crypto-actifs tout en gardant une grande prudence vis-à-vis des enjeux techniques et réglementaires : nos plateformes techniques ont déjà pu accueillir en 2019 plusieurs clients en beta-test afin de pouvoir saisir toute opportunité future.
- L'encaissement carte pour nos produits basés sur les Crypto-actifs se base sur notre l'établissement de paiement, ce qui est une force pour ces projets et donne une expérience approfondie à notre établissement de ces marchés.

Néobanque ToneoFirst :

L'objectif sur 2023 est de renforcer notre présence dans l'écosystème, au travers d'une communication web et physique. L'activité sera en croissance en 2023 et permettra à la nouvelle équipe de continuer de grandir. 2023 restera une année d'investissement et de consolidation de croissance. L'objectif est de récupérer les parts de marché perdues, pour revenir en 2023 à un niveau de flux similaire à 2018 (pour rappel, résultat d'exploitation de 666 K€ en 2018).

Afin d'appuyer cette relance du produit, nous continuerons le travail entamé avec les réseaux de distribution Français et explorerons le potentiel de nouveaux marchés en dehors de France afin de conserver une dynamique de croissance. A ce titre, le travail actif de prospection initié au deuxième semestre 2022 sur les marchés d'Outre-Mer devrait porter ses fruits en 2023.

L'application de mobile banking "Toneo First" continue à s'enrichir de nouvelles fonctionnalités dans le but d'améliorer l'expérience client en continu. Une nouvelle version majeure est prévue pour 2023.

L'offre "Fintech as a service" (BtoBtoC) :

Pour rappel, le Groupe a pu, au travers de ses trois marques de paiement (Starpass, Payment.net, Toneo First) développer trois logiciels dit de "core-banking" (logiciel noyau bancaire) ayant chacun leurs fonctionnalités propres à leur marché.

De par ses expériences sur ses trois produits, le Groupe dispose des compétences dans les domaines suivant suivantes :

- Solutions de paiement, Carte de paiement,
- Logiciels anti-fraude,
- Parcours d'achat, commerce globalisé (multi-devise, change, etc.),
- Réglementation, connaissance client, KYC (know your customer),
- E-commerce, Place de marché,
- Crypto-actifs, ICO,
- Liste non exhaustive.

Afin de tirer parti de son expérience, le Groupe évaluera en 2023 les opportunités d'accompagnement de client et/ou partenaire sur le volet technique en tant que prestataire de service.

L'activité "Fintech as a service" a signé 2 clients en 2022 qui seront mis en service en 2023.

> 2 Activité Blockchain & NFT : Services associés aux nouvelles technologies de la "chaîne de blocs"

2.1 Le marché de la blockchain et des crypto-actifs

2.1.a Le marché de la technologie blockchain :

La technologie blockchain est une forme de registre distribué qui permet à plusieurs parties de gérer et de valider des transactions de manière sécurisée et transparente sans nécessiter une autorité centrale de confiance. Cette technologie décentralisée permet d'effectuer des échanges de données et des transactions financières de manière sécurisée, de partager ces informations dans un registre ouvert, et de conserver les historiques des transactions et données de manière permanente, immuable et horodatée.

Elle a été popularisée par la création de la première cryptomonnaie, le Bitcoin, en 2009, mais depuis, de nombreuses autres applications ont émergé, notamment dans les domaines de la finance, de la supply chain, de la santé, de l'immobilier et bien d'autres. C'est notamment pour cette raison que la technologie est considérée comme révolutionnaire dans le monde de la finance, mais pourrait bousculer bien plus de secteurs d'activité tant ces applications possibles sont nombreuses : système de paiement, système financier, la logistique, l'Art, les jeux vidéo, etc.

En termes de marché, le secteur de la blockchain a connu une croissance rapide ces dernières années. Selon une étude de MarketsandMarkets, le marché de la blockchain devrait atteindre 39,7 milliards de dollars d'ici 2025, avec un taux de croissance annuel composé de 67,3% entre 2020 et 2025.

Il convient également de noter que le marché de la blockchain est encore relativement nouveau et en évolution rapide, avec de nombreux défis et obstacles à surmonter, notamment en ce qui concerne l'interopérabilité entre les différentes applications et la réglementation gouvernementale. C'est justement tant sur la jonction entre les mondes de la finance et de la crypto, les enjeux technologiques et réglementaires que la société considère avec une expérience et des actifs forts.

2.1.b Le marché "crypto-monnaies" :

Cette capitalisation est en très forte croissance : elle représentait déjà le triple de sa valeur en début d'année. Le marché des crypto-monnaies a désormais dépassé la valorisation cumulée des sociétés du CAC 40. L'état actuel du marché des crypto-monnaies est en constante évolution.

Depuis 2021, il était dénombré près de 10 000 crypto-monnaies pour une capitalisation totale supérieure à 1 000 milliards de dollars, avec un pic dépassant 3 000 milliards de dollars en novembre 2021, selon le site spécialisé CoinGecko.

A l'heure où ces lignes sont écrites, la capitalisation boursière totale des crypto-monnaies est d'environ 2,3 billions de dollars. Les deux principales crypto-monnaies en termes de capitalisation boursière sont Bitcoin et Ethereum.

Bitcoin est considéré comme la crypto-monnaie la plus populaire et la plus largement adoptée, et son prix est influencé par divers facteurs, notamment les réglementations gouvernementales et les investissements institutionnels. Ethereum, quant à lui, est connu pour sa technologie de contrats intelligents et est devenu un choix populaire pour les applications décentralisées (dApps).

Cependant, le marché des crypto-monnaies est connu pour être volatil, avec des fluctuations de prix importantes en fonction des événements économiques et politiques mondiaux, ainsi que des développements technologiques dans le domaine des crypto-monnaies.

Il est important de noter que les prévisions à long terme peuvent être difficiles à faire dans un marché en constante évolution. Cependant, certains experts prévoient une croissance continue du marché des crypto-monnaies, en raison de l'adoption croissante par les entreprises et les investisseurs institutionnels, ainsi que de l'augmentation de l'utilisation de la technologie blockchain.



(source : Capitalisation boursière mondiale des cryptomonnaies, en Mds de dollars- CoinGecko / Statista, 9 novembre 2021)

2.1.c Le marché des NFTs :

Les NFT (Non-Fungible Tokens) sont des jetons uniques qui peuvent représenter des œuvres d'art numérique, des vidéos, des musiques, des tweets, des articles de presse, des objets de jeux vidéo, et bien plus encore.

Les NFT peuvent être considérés comme des certificats de propriété numérique enregistrés sur une blockchain. À la différence d'une crypto-monnaie comme le Bitcoin, chaque Token a sa propre valeur (non fongible). Leur application et potentiels usages sont donc possibles sur l'ensemble des marchés nécessitant une valorisation d'un actif, son échange et son authenticité. Autrement, les NFTs sont appelées à révolutionner le monde de la collection dans son ensemble (art, carte de jeu, etc.), car cette technologie permet de solutionner des problèmes fondamentaux et ancestraux tels que la copie, la confiance acheteur/vendeur, la rapidité d'échange, la traçabilité des échanges successifs, la source de l'actif vendu, etc.

Le marché des NFT (est en constante évolution. Les NFT ou « jetons non fongibles » sont la catégorie d'usage de crypto-actifs ou NFT ayant la plus forte croissance en 2021.

Selon un rapport de NonFungible.com, la valeur totale des transactions NFT en 2020 était de 250 millions de dollars, tandis qu'en 2021, cette valeur a atteint plus de 10 milliards de dollars en mars seulement. Les plateformes de vente aux enchères et les places de marché NFT sont de plus en plus nombreuses, et les artistes, les créateurs de contenu et les marques du monde entier se tournent vers les NFT pour monétiser leur travail.

En 2021, plus de 40 milliards de dollars ont été dépensés en NFT, selon les dernières données, rendant le marché des œuvres d'art numériques et des objets de collection presque aussi important en valeur que le marché mondial de l'art.

Bien que 2022 ait connu le démarrage d'un "hiver crypto", selon une estimation de Grand View Research, le marché des NFT devrait connaître une croissance annuelle composée de 30,8% de 2021 à 2028, atteignant une valeur de plus de 4,4 milliards de dollars d'ici là. Cependant, il est important de noter que le marché des NFT est relativement nouveau et qu'il peut être sujet à la volatilité et à l'incertitude, comme tout autre marché émergent.

2.2 L'activité NFT & Blockchain en 2022

2.2.a UNIQUIRE (filiale agissant dans les crypto-actif NFT et le marché de l'art) :

Le Groupe s'est doté en 2021 d'une nouvelle filiale UNIQUIRE, se positionnant comme un acteur technique permettant sur la base de la technologie NFT de résoudre les problématiques classiques de la collection d'art (authenticité, traçabilité, rapidité des échanges), permettre l'accès à la création NFT pour des artistes non digitaux....

Détenue à l'origine à 100% par BD Multimedia, elle a depuis accueilli de nouveaux investisseurs, à hauteur de 8,14% de son capital.

UNIQUIRE se positionne comme un acteur technique permettant d'aider les acteurs du marché à :

- Profiter de la technologie NFT pour résoudre les problématiques classiques de la collection d'art (authenticité, traçabilité, rapidité des échanges, échange sans déplacement des oeuvres, etc.).
- Tirer parti de l'écosystème existant des galeries/conservateurs et artistes pour fournir une assurance qualité aux collectionneurs.
- Permettre l'accès à la création NFT pour les artistes non digitaux.
- Permettre aux collectionneurs non-initiés aux NFT de les collectionner..
- Donner accès au monde de l'art pour la nouvelle population de collectionneurs crypto-riches.

À ce jour, la société est toujours en recherche de partenariats stratégiques permettant d'appuyer ses projets. Cette recherche a été fortement ralentie du fait du marché crypto en forte baisse et une pause de nombreux investissements sur les projets NFT durant cette période trouble de marché.

Une baisse générale de la valorisation des crypto-actifs, souvent dénommée "hivers crypto", associée au contexte économique et financier difficile en 2022 (post-covid, guerre en Ukraine) a freiné temporairement l'appétence pour les NFTs. Dans ce contexte, la société n'a pas concrétisé les partenariats stratégiques qu'elle espérait signer en 2022. Pour cette raison, aucun chiffre d'affaire n'a été dégagé par cette activité.

2.2.b METACOLLECTOR (développement de token NFT ArtFrag):

LMETACOLLECTOR est notre laboratoire interne. Les technologies qui y sont développées permettent d'entrevoir l'art et le marché de l'art de demain.

METACOLLECTOR a sorti une version Beta de son visualiseur de collection au premier semestre 2022 et visible sur le site metacollector.art. Suite au retour de la communauté, un ensemble de projets techniques ont ensuite été enclenchés pour permettre de passer à la phase commerciale en 2023 :

- Création d'un outil de création d'art numérique no-code pour les artistes traditionnels leur permettant de créer des séries d'art génératif : cela permet à un artiste de mettre en vente immédiatement ces 256 NFTs sur des places de marchés de son choix, de les échanger avec d'autres artistes, de les offrir à ses collectionneurs existants.
- Création de smart contracts Tezos optimisés qui permettent aux artistes de créer des centaines de NFTs (de type série PFP, art génératif, etc.) en une seule transaction blockchain. Ces NFTs sont 100% standards FA2, mais avec un coût de création 6 fois moindre (optimisation technique au niveau de la blockchain). Contrairement aux systèmes 'lazy minting', ces NFTs sont présents sur la blockchain immédiatement.
- Mise en place de nouvelles manières de combiner une collection de NFTs en une nouvelle oeuvre (développement logiciel de SDK pour codeurs créatifs, generator template)

L'objectif de METACOLLECTOR est de construire des outils pour l'écosystème, utiles aux artistes et utiles aux collectionneurs. Ces investissements en recherche et développement permettront à l'ensemble du groupe BD Multimédia de bénéficier des outils créés par METACOLLECTOR.

2.2.c OLYMPUS GAME (filiale éditant un jeu vidéo "play to earn" intégrant des NFT) :

Une prise de participation à hauteur de 37,5% a été annoncée au marché le 25 avril 2022 dans la société OLYMPUS GAME AD.

OLYMPUS GAME est un jeu "play to earn" basé sur un gameplay de type "tower rush" en 3D. Le récit se déroule à l'époque de la mythologie grecque. Le jeu intègre les technologies de la blockchain et des NFT. OLYMPUS GAME sera disponible sur la blockchain BNB de Binance et sera jouable sur mobile et sur ordinateur

Pour le joueur, le but est de détruire les colonnes et le temple de l'adversaire tout en protégeant son camp. Le joueur peut collecter et améliorer ses cartes NFT pour les revendre (place de marché interne) ou les mettre à disposition dans le système de "scholarship" (bourse de location de cartes NFT pour que d'autres joueurs puissent les utiliser).

L'objectif de la société OLYMPUS GAME AD est de proposer le premier jeu "play to earn" véritablement "fun" et stimulant du marché qui permet aux joueurs récurrents de gagner des récompenses quotidiennes.

Le boom attendu du marché des jeux P2E (play to earn) : Les jeux NFT de type "play to earn" (alias P2E ou Play2Earn) permettent aux joueurs de posséder des actifs NFT dans un jeu vidéo et d'en augmenter la valeur par le biais d'activités typiques du jeu telles que des victoires dans les défis et combats, les compétitions e-sport, le déblocage d'améliorations dans la progression du jeu, l'achat d'objets, etc. En participant à l'économie du jeu, les joueurs créent de la valeur à la fois pour la communauté et pour les développeurs.

Le premier "round" de l'ICO s'est terminé le 30 mai 2022 et la société a vendu plus de 300 000 USD de token \$Olymp. Malgré le contexte actuel de turbulence du marché boursier et crypto-actif, le premier tour de l'ICO a été un véritable succès. Il a attiré des centaines d'investisseurs et des milliers de fans.

Les fonds collectés ont permis notamment à la société de rapidement mettre en place les lancements suivants :

- création 2 séries de NFT (personnage pour le jeu),
- mise en place du site de gestion de ses NFT, lancé en octobre 2022,
- mise à disposition d'une place de marché d'échange des NFT, lancé en novembre 2022.

OLYMPUS GAME continue d'attirer et de convaincre de plus en plus d'investisseurs en partageant ouvertement ses plans et en s'y tenant.

2.3 Les perspectives de l'activité NFT & Blockchain en 2023

En 2021, le Groupe a entamé une stratégie ambitieuse de positionnement sur le marché très porteur des NFT.

Grâce à ses expériences dans des domaines techniques, réglementaires et financiers, le Groupe est confiant de son positionnement. Il est d'ailleurs la seule société à ce jour agissant dans le domaine des NFT et établissement de paiement, ce qui lui donne un avantage décisif.

La stratégie itérative de développement commercial :

La société mise sur un développement commercial itératif. Cette méthode réactive est adaptée aux marchés naissants comme celui des NFTs. Le point négatif de cette méthode est qu'elle ne permet pas une visibilité rapide en termes d'attentes de premier retour sur investissement. Mais elle a pour atout majeur de maximiser les chances de réussite en testant constamment le marché.

En effet, dans l'univers des startups, il est habituel et souvent préférable de construire les produits, de manière progressive, avec les retours de la communauté la plus active et la plus intéressée par le produit, permettant de construire une niche d'utilisateurs et utilisatrices, qui s'élargit progressivement.

Quand le grand public découvre une startup, elle existe en réalité depuis longtemps : à l'instar de Roblox, que le grand public adulte ne découvre que depuis 2 ou 3 ans, alors qu'il existe depuis... 2004 !

Les produits complets que nous connaissons aujourd'hui comme Instagram, Twitter, ou même Fortnite ont été développés sur plusieurs mois et pour certains, plusieurs années avant d'atteindre leur version finale, avec des itérations permettant à chaque fois d'améliorer le produit et son adéquation aux usages et besoins.

En résumé, la stratégie du Groupe est de développer rapidement et avec agilité de nouvelles activités autour des NFTs afin de créer les pépites de demain. Sans assurance de succès pour l'ensemble des activités lancées, les services supports et l'expérience du Groupe devraient maximiser les résultats pour ces nouvelles start-up.

2.3.a UNIQUIRE :

Les résultats de la filiale UNIQUIRE resteront liés à la reprise du marché sur les crypto-actifs. La stratégie d'UNIQUIRE est de faire levier sur l'écosystème existant de l'art, avec des acteurs reconnus du milieu. Il résulte de ce positionnement un cycle de vente relativement long (aux alentours de 6 mois). Pour cette raison, il est anticipé que le chiffre d'affaires pourrait rester nul sur le premier semestre 2023.

2.3.b METACOLLECTOR :

Créée en 2022, la filiale METACOLLECTOR ambitionne de développer une nouvelle façon de faire de la collection d'art, une forme de création artistique en soi. Les collectionneurs collectionnent des Art Frag (jeton NFT de fragments d'art) à partir d'oeuvres d'art exceptionnelles du patrimoine mondial. Chaque fragment a des effets uniques lorsqu'il est composé sur sa toile de collection personnelle en tant que toile numérique générative entièrement dynamique. L'art patrimonial rencontre l'art génératif, pour faire partie intégrante de l'ère numérique.



Exemple de NFT "ARTFRAG" : METACOLLECTOR a extrait et restauré numériquement une fleur des Nymphéa de Monet. Ce NFT est disponible sur la Blockchain Tezos.

Si METACOLLECTOR vend ses propres NFTs, il permet aussi au partenaire commercial du Groupe de constater l'étendue de compétences technologiques de ses filiales tout en ajoutant la dimension avant-gardiste du projet.

La source de revenus de METACOLLECTOR s'établit sur 3 niveaux :

- Ventes primaires des NFT issues des oeuvres du domaine public,
- Ouverture de ventes primaires à des artistes tiers (collaboration),
- Marché de la revente (royalties sur les NFT vendus),
- Lancement de la version alpha jouable du jeu.

Les résultats de la filiale METACOLLECTOR resteront liés à la reprise du marché sur les crypto-actifs.

2.3.c OLYMPUS GAME :

En 2023, les nouvelles et les lancements continueront de s'enchaîner à partir du début du deuxième semestre :

- Lancement du jeu en version beta sur le "testnet",
- Lancement d'une IDO/launchpad,
- Listing du token \$Olymp,

- Lancement du jeu en version finale
- Etc.

Bien que les résultats de la filiale OLYMPUS GAME AD seront influencés par la reprise du marché, la société devrait à nouveau générer un chiffre d'affaires significatif sur 2023. En effet, elle a pu démarrer sa commercialisation avant l' "hiver crypto" et fait déjà ses preuves auprès de la communauté.

Par ailleurs, la société partage l'ADN du Groupe et se positionne d'ores et déjà sur un business model pérenne, basé sur des méthodes commerciales appliquées dans les jeux vidéo et n'est donc pas uniquement dépendante des levées de fonds comme le sont de nombreux projets/startup.

Le positionnement "early stage" du groupe

Comme annoncé dès 2021, le Groupe a souhaité se positionner dès le début de cette révolution des NFT. BD MULTIMEDIA estime que le marché n'en est qu'à ses débuts d'une croissance et que les premières places sont à prendre dès maintenant pour un développement exponentiel dans les prochaines années.

Au business model de vente classique, s'ajoute le système de royalties, c'est-à-dire de frais de transaction sur chaque revente et pour toujours, assurera des revenus récurrents.

Le Groupe a eu des expériences sur un marché porteur similaire, le marché de niche du micro-paiement. Pour rappel, en 2007, Starpass arrive respectivement 10 ans, et 5 ans après le numéro 1 et le numéro 2 du marché. Le pic de chiffre d'affaires a lieu en 2012 (12 Millions Euros), soit 5 ans après le lancement.

Fort de cette expérience réussie en tant que suiveur, BD MULTIMEDIA a souhaité entrer à un stade plus jeune du marché et viser une position de leader sur plusieurs marchés de niches liés aux NFT (art, jeux vidéo, tokenization immobilière, etc.).

L'objectif du groupe est de créer un véhicule d'investissement orienté vers des marchés d'avenir et notamment les services liés aux nouvelles technologies liées à la "blockchain".

A ce titre, le groupe souhaite rappeler qu'il s'attend à un relatif échec de certaines filiales. En effet, pour de nouvelles sociétés sur des activités nouvelles, technologiques et volatiles au niveau des actifs, la réussite commerciale est difficilement prévisible. Le groupe entend néanmoins compenser ces échecs sur certaines activités par la détection de verticales marchés très porteuses sur d'autres activités. Par ailleurs, le groupe continuera par tous ces projets de capitalisation en termes d'expérience. Cette expérience technique sera par ailleurs revendue par le secteur "Fintech as a service"

> 3 Activité des sites communautaires

Nous avons préparé le retrait de cette activité historique afin de rendre plus cohérent le projet Fintech; retrait que nous effectuerons au moment le plus opportun.

3.1 Le marché

Le marché est devenu un marché de masse, avec de multiples niches où le payant côtoie le gratuit.

3.2 L'activité

Le chiffre d'affaires est en forte hausse en 2022 en raison de nos actions de relance post-covid initiées en 2021. Nous anticipons la poursuite de cette croissance en 2023. Pour cette raison, la séparation annoncée des activités ne nous semble toujours pas opportune pour 2023.

3.3 Les perspectives

Le portage des sites communautaires a été finalisé et l'activité a renoué avec la croissance en 2022.

Chapitre II > RÉSULTATS 2022 & PRÉVISIONS 2023

1. Résultats de BD MULTIMEDIA S.A. en 2022

Nous aborderons en premier lieu les comptes sociaux de BD MULTIMEDIA puis les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que les bilans, comptes de résultats et annexes, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes seront tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée Annuelle.

2022	Activité Paiement		Activité Sites Communautaires	
	Clientèle e-commerce avec Payment.net	Micropaiement Starpass	Edition	Ventes marchandises
Chiffre d'Affaires	6	118	22	1370
Produits d'exploitation	6	119	22	1389
Résultat d'exploitation	-200	-95	-131	-57
Charges et produits financiers	0	0	0	0
Charges et produits exceptionnels	-2	0	-4	9
RÉSULTAT NET	-202	-95	-135	-48

> 1.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités de l'exercice 2022 s'élève à 1 516 K€ contre 1 194 K€ en 2021.

1.1.1 Services de paiements

Le chiffre d'affaires de la division paiement représente 8.18 % contre 15,3 % du CA activités en 2021. Sur les 2 dernières années la crise sanitaire a fortement impacté l'ensemble des projets sur la division. Paiement en ralentissant le démarrage de partenariats décisifs. Les actifs de la division Paiement et la trésorerie d'entreprise nous permettent néanmoins de préparer sereinement le futur en continuant à investir dans notre développement.

Les activités de Starpass continuent d'être en contraction. Le secteur Payment.net n'a pas été relancé en 2022 et le chiffre d'affaires reste très faible dans l'attente de nouveau plan de prospection. Par ailleurs, des efforts d'investissements ont notamment été positionnés dans l'établissement, au centre du développement de nouveaux produits ("Fintech as a service") qui ne produira ses fruits qu'à partir de 2023.

L'établissement de paiement a atteint un point bas en 2022 et entamera sa reprise en 2023.

Micropaiement — StarPass

Le CA est de 118 K€ contre 161 K€ en 2021 (- 26.70%).

Le segment marché adressé par StarPass est en contraction. La baisse de chiffre sur Starpass perdue comme nous l'avions anticipé.

Clientèle e-commerce utilisant Payment.net

Le CA est de 6 K€ contre 22 K€ en 2021. (- 72.72 %).

L'année 2022 reste difficile et la division n'a pas pu lancer son plan de relance commercial qui permettrait de consolider des potentiels de chiffre très élevé comme en 2019.

1.1.2 Sites Communautaires

Le CA s'élève à 1 392 K€ contre 1 011 K€ en 2021, soit une hausse de 37.68 %.

Le chiffre d'affaires est en forte hausse en 2022 en raison de nos actions de relance post-covid initiées en 2021.

Nous anticipons la poursuite de cette croissance en 2023. Pour cette raison, la séparation annoncée des activités ne nous semble toujours pas opportune pour 2023.

Édition

Le CA de l'activité Édition est en hausse de 15.78 % (22 K€ contre 19 K € en 2021).

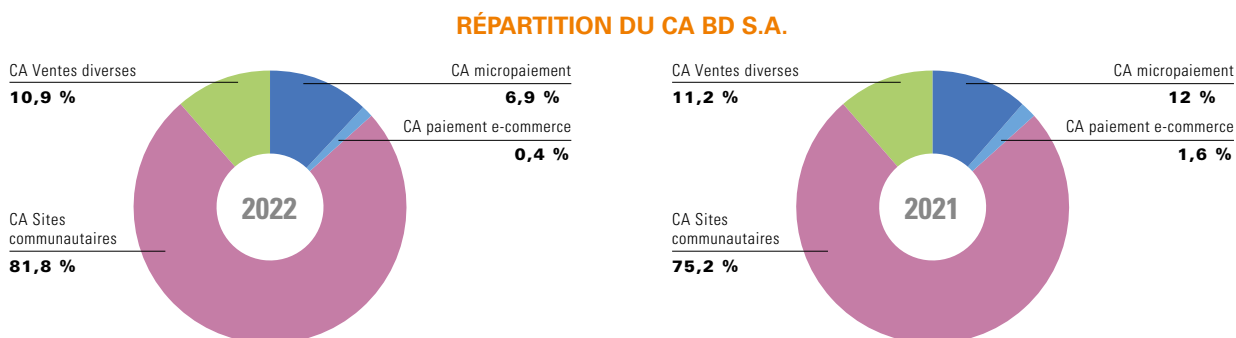
Vente de marchandises

Le CA de vente de marchandises s'élève à 1370 K€ contre 992 K€ en 2022, soit une hausse de 38.10%.

1.1.3 Autres sources de chiffre d'affaires

Le montant des prestations intra Groupe s'élève à 16 K€ en 2022 contre 11 K€ en 2021.

Les ventes diverses (mise à disposition de personnel, etc.) s'élèvent à 169 K€ en 2022 contre 140 K€ en 2021.



> 1.2 Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 est constitué d'un déficit de 945 K€ contre un déficit de 791K€ en 2021.

Malgré le chiffre d'affaires en hausse, le résultat négatif montre l'investissement réalisé par la société pour préparer l'année 2023. L'établissement de paiement a atteint un point bas en 2022 et entamera sa reprise en 2023.

1.2.1 Services de paiements

Les produits de la division paiement contribuent au résultat d'exploitation pour -295K€ contre -260 K€ en 2021.

Micropaiement Starpass

Le résultat d'exploitation de cette activité reste négatif, passant de -97K€ en 2021 à - 95K€ en 2022.

Nous continuons d'adapter les charges de cette activité au fur et à mesure de la décroissance.

Clientèle e-commerce utilisant Payment.net

Le résultat d'exploitation est de -200 K€ en 2022 contre 163K€ en 2021.

Les fondamentaux de la division restent bons, la baisse du résultat est due essentiellement aux difficultés commerciales et aux investissements pour relancer l'activité.

1.2.2 Sites Communautaires

Avec -188 K€ de résultat d'exploitation, cette division demeure déficitaire (RE 2021 : -169 K€).

Édition

Le résultat d'exploitation de l'activité Édition s'établit à -131 K€ (2021: -117K€).

Malgré les réductions de charges fixes effectuées sur ce secteur, le résultat reste négatif. Cela est lié essentiellement à des charges de rénovation des sites et les problèmes en liaison avec ces chantiers. Néanmoins, la remontée du chiffre d'affaire, dû à la fin de la rénovation des chantiers techniques, permet d'entrevoir une nette amélioration pour 2023.

Vente de marchandises

Le résultat d'exploitation de la vente de marchandise s'établit à -57 K€ (RE 2021: -52 K €).

La perte reste similaire à l'année précédente. Elle s'explique par de fort investissement marketing de relance de l'activité qui a permis une croissance de chiffre d'affaires de 67 % depuis 2020. La tendance se confirmera en 2023.

1.2.3 Services généraux

Le résultat d'exploitation des services généraux passe de -362 K€ en 2021 à -446 K€.

Les charges s'élèvent à 649 K€ (principalement des locations en longue durée, maintenance, honoraires) et les produits d'exploitations s'élèvent à 203 K€ (principalement des refacturations de loyers, frais de structure).

> 1.3 Analyse du résultat financier

Le résultat financier est passé d'un déficit de 153 K€ en 2021 à un bénéfice de 291,5 K€ en 2022.

Le résultat financier 2022 résulte principalement des charges suivantes :

- Provisions pour dépréciation de créances pour 103 K€ ;
- Provision pour dépréciation de titres pour 54 K€ ;
- Charges d'emprunts pour 10 K€.

Et des produits suivants :

- Reprise de provision de créances pour 406 K€ ;
- Reprise de provision sur titres pour 20 K€ ;
- Intérêts pour 34 K€ ;

Le résultat courant avant impôt 2022 de BD Multimédia est constitué d'un déficit de 654 K€.

> 1.4 Analyse du résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2022, notre société a enregistré un résultat déficitaire de 351 K€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

- Abandon de créance sur une filiale pour 500 K€, avec clause de retour à meilleure fortune.

Et des produits exceptionnels suivants :

- Cession immobilière pour 146 K€,
- Produits sur opérations antérieures pour 7 K€
- Cession de titres de la filiale Uniquire pour 4 K€

Le résultat net comptable de la société, compte tenu d'un impôt société nul, est constitué par un déficit de 1 004 K€.

> 1.5 Analyse de la situation financière

L'activité de la société a généré un flux de trésorerie négatif de -683 K€ en raison d'une capacité d'autofinancement négative de -1 400 K€ et à la dégradation du BFR de 107 K€.

La société a acquis pour 157 K€ d'immobilisations dont 71 K€ d'immobilisations financières liées essentiellement à l'acquisition des titres OLYMPUS et METACollector.

La société a procédé à des opérations sur le capital pour un total de 304 K€ durant l'année 2022, dont 200 K€ d'augmentation de capital et 104 K€ de prime d'émission. Ces opérations sont détaillées dans le paragraphe 2.1 du chapitre IV.

Les avances accordées aux filiales ont augmenté de 68 K€, tandis qu'une créance envers la filiale PAYCOM a fait l'objet d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour 500 K€.

La trésorerie nette passe ainsi de 1 828 K€ au 31/12/2021 à 1 145 K€ au 31/12/2022.

2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2022

Présentation synthétique en K€ des chiffres issus de la consolidation (flux intra-groupe neutralisés) et des bilans de la société Olympus Game (mis en équivalence dans les comptes consolidés)

	Division Fintech Paiement			Division Blockchain et NFTs				Division Communautaire
	BD Starpass, Payment.net	Paycom	BD HK	Uniquire	Metacollector	Olympus Game 100 %	Olympus Game 37,5 %	Marchandises et Edition
Chiffre d'affaire	124	364	0	0	0	427	160	1 392
Résultat d'exploitation	- 293	19	- 46	- 2	- 2	335	126	- 188
RÉSULTAT NET	- 295	- 58	- 110	- 1	- 2	82	31	- 184

> 2.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 979 K€ soit une hausse de 38 % (1 428 K€ en 2021).

Le chiffre d'affaires proforma de la totalité des activités du Groupe représente un total de 2 040 K€, soit une hausse de 51 % par rapport à 2021⁽⁵⁾.

2.1.a La Division Paiement : Etablissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le chiffre d'affaires de la division Paiement (incluant Paycom) s'établit à 488 K€ soit une diminution de 47%. (927 K€ en 2021).

Notre filiale PAYCOM qui édite la carte Toneo First a vu son CA augmenter de 136 % en passant de 154 K€ en 2021 à 364 K€ en 2022.

2022 a été marqué positivement par la relance du produit Toneo First sur Paycom, fruit d'un travail actif de prospection.

L'établissement de paiement et ses produits Starpass et Payment n'ont entamé les investissements de relance qu'en fin d'année 2022 et n'a pas permis de compenser l'érosion du chiffre d'affaires.

À noter que pour des raisons de méthode de comptabilisation (produit Telecom), le chiffre d'affaires de Starpass est constitué principalement du flux de paiement traité; il n'est donc pas comparable aux autres activités de paiement pour lesquelles le chiffre d'affaires n'est constitué que de la commission prélevée sur le flux traité.

2.1.b Nouvelles technologies Blockchain et NFTs - Uniquire, Metacollector et Olympus Game

Sur les nouvelles activités en mode startup depuis 2021, seule la filiale Olympus Game a produit une activité significative. Le chiffre d'affaires proforma de toutes les activités et société Blockchain et NFTs intégrant Olympus Game AD s'établit à 160 K€ en 2022⁽⁶⁾.

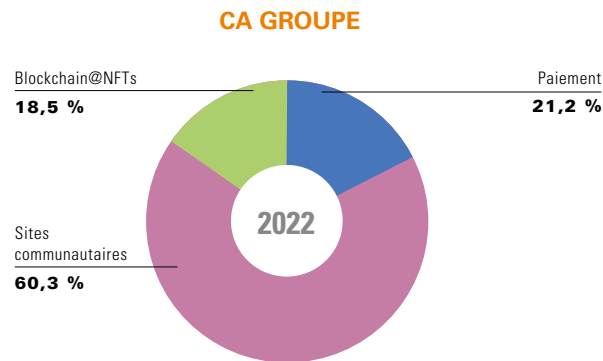
2.1.c Sites communautaires

Le CA s'élève à 1 392 K€ contre 1 011 K€ en 2021, soit une hausse de 37.68 %.

Le chiffre d'affaires est en forte hausse en 2022 en raison de nos actions de relance post-covid initiées en 2021. Nous anticipons la poursuite de cette croissance en 2023. Pour cette raison, la séparation annoncée des activités ne nous semble toujours pas opportune pour 2023.

⁵ Le chiffre d'affaires du Groupe présenté dans les annexes des comptes consolidés ne contient pas le chiffre d'affaires d'Olympus Game AD dont seul le résultat apparaît en raison de la mise en équivalence comptable.

⁶ Le groupe détient 37,5% des parts de la société Olympus Game AD, pour cette raison les comptes sont présentés en équivalence. Le chiffre d'affaires total de Olympus Game AD s'établit à 427 K€ en 2022. Le CA pro forma présenté pour 160 K€ correspond à 37,5% du chiffre d'affaires.



2.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation des services généraux s'établit à -412 K€ en 2022. Il se compose essentiellement des charges de maintenance, de charges de personnels, de locations longue durée et d'honoraires.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 est constitué d'une perte de 1 042 K€, en comparaison avec - 1 054 K€ en 2021.

> 2.3 Analyse du résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est constitué d'une perte de 69 K€.

> 2.4 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2022 est constitué par un bénéfice de 177 K€ dont 184 K€ de produits et 6 K€ de charges.

- Cession par BD Multimedia d'un local pour 146 K€
- Reprise d'une provision exceptionnelle de 30 K€
- Cession de titres UNIQUIRE pour 4 K€

Le résultat Groupe : est constitué d'une perte de 556 K€.

> 2.5 Analyse financière du Groupe BD MULTIMÉDIA

Avec un résultat consolidé de -578 K€, un déficit d'autofinancement à - 995 K€ et un besoin en fonds de roulement qui diminue de 233 K€, notre Groupe a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de 762 K€.

Les opérations de financement ont généré un flux de trésorerie de 208 K€.

De ce fait, la situation de trésorerie du Groupe est passée de 2 643 K€ au 31/12/2021 à 2 058 K€ au 31/12/2022.

3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2023

Compte tenu de l'évolution rapide des résultats nous ne communiquons pas de prévisions précises, néanmoins nous informerons le marché au fur et à mesure de l'évolution.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 DE BD MULTIMÉDIA S.A.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit 1 004 886,94 euros au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 5 352 741,49 euros

Chapitre III > ATOUS & COMPÉTENCES

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2022

BD MULTIMÉDIA S.A au capital de 5.150.000 €	100 %	PAYCOM SARL au capital de 20 000 €
	99 %	CITE 16 SCI au capital de 1 524.49 €
	80 %	BD Multimedia HK LTD au capital de 10 000 HK\$
	91.86 %	UNIQUEIRE SAS au capital de 10 220 €
	70 %	METACOLLECTOR SAS au capital de 10 000 €
	37.50 %	OLYMPUS GAME SA de droit bulgare au capital de 50 000 BGN

2. LES MANDATS

La composition du Conseil d'Administration :

Président-Directeur Général

> **Monsieur Daniel DORRA**

Nommé pour la première fois le 11 octobre 1990.
Mandat renouvelé en AG du 22 septembre 2020.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2025.

Administrateurs

> **Monsieur Jim DORRA**

Nommé pour la première fois le 15 juin 2005.
Mandat renouvelé lors de l'AG du 21 juin 2019.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2024.

> **Madame Martine DORRA**

Nommée pour la première fois le 10 juin 2009.
Mandat renouvelé lors de l'AG du 10 juin 2021.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2026.

> **Monsieur Yves BONNEMAIN**

Nommé pour la première fois le 18 juin 2014.
Mandat renouvelé lors de l'AG du 22 septembre 2020.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2025.

> **Madame Emmanuelle SAGARDOY**

Nommée pour la première fois le 21 juin 2018.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2024.

Situation des mandats des Commissaires aux comptes :

Le mandat du cabinet "Fiduciaire d'Audit et de Consolidation/Extentis" (représenté par Monsieur Jean-Luc GUEDJ), Commissaire aux Comptes titulaire, a été renouvelé par l'AG du 22 septembre 2020; il sera échu à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le mandat de Monsieur Arnaud BLANCHET, Commissaire aux Comptes suppléant, a été renouvelé par l'AG du 22 septembre 2020; il sera échu à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2025.

3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION

Nous vous indiquons que nous avons opté pour les modalités d'exercice de la Direction Générale suivantes : le Président cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale de la Société.

4. LES COLLABORATEURS GROUPE BD MULTIMÉDIA

Le tableau présente le nombre de collaborateurs présents au 31/12/2022.

Société	2022	2021
BD MULTIMÉDIA	19	17
CITE 16	0	0
BD HK	0	0
PAYCOM	4	1
UNIQUEIRE	0	N/A
METACOLLECTOR	0	N/A
TOTAL	23	18

Au sein du rapport financier annuel sur l'exercice 2021, nous présentions les moyennes en effectifs (ETP) hors apprentis.

Chapitre IV > LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Nom	Date et lieu de naissance	Fonctions et mandats sociaux	Société
DORRA Daniel	3 février 1949 à Neuilly-sur-Seine (92)	Président Directeur Général et Président du CA	BD Multimédia
		Co-Director	BD Multimedia HK LTD
		Gérant	Paycom
		Gérant	ACDM Impressions
		Gérant	SCI Cité 16
		Président	Uniquire
DORRA Jim	17 septembre 1980 à Paris (75)	Directeur Général Délégué en charges des Services de Paiement et Administrateur	BD Multimédia
		Co-Director	BD Multimedia HK LTD
		Directeur Général	Uniquire
		Gérant-associé	SCI TAGOMAGO
		Gérant-associé	SCI ESPALMADOR
		Co-Director	OLYMPUS GAME
DORRA Martine	30 mai 1947 à Brunoy (91)	Administratrice	BD Multimédia
BONNEMAIN Yves	18 décembre 1953 à Agen (47)	Administrateur	BD Multimédia
SAGARDOY Emmanuelle	31 décembre 1971 à Paris (75)	Responsable juridique et Administratrice	BD Multimédia

2. PARTICIPATIONS ET FILIALES

Il est rappelé au préalable que la contribution de chaque société, aux résultats et au bilan consolidé du Groupe, est présentée en détail en fin de rapport dans les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

> 2.1 Evénements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2022

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 5.150.000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité Internet, Telecom et Paiement

Le Conseil d'Administration de BDSA s'est réuni le 20 janvier 2022 pour procéder à une augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 199 738 €, et de 102 865 euros de prime d'émission, par l'émission de 99 869 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 5 149 336 euros ».

La société a pris une participation en mars 2022, à hauteur de 70% du capital, soit 7 000 euros, au sein d'une SAS nouvellement créée : la SAS METACollector (RCS PARIS 911 746 758) dont les principales activités sont la création et le conseil dans le domaine internet, le développement et l'hébergement de produits innovants et l'intermédiation dans le monde numérique. »

Le Conseil s'est réuni le 31 mars 2022 afin d'acter une prise de participation de 37.5 % du capital de la société Olympus Game AD.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 avril 2022 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2021 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 mai 2022 pour arrêter les comptes 2021 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 14 juin 2022.

La société, après avoir autorisé par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2021 la signature de la promesse de vente du local sis 16 cité Joly 75011 PARIS - lot numéro 1 au rdc, a effectué le 05/08/2022 la cession dudit local à un administrateur.

Le conseil s'est réuni le 30 septembre 2022 afin d'acter une augmentation de capital par exercice de 332 BSA; le capital est ainsi porté à 5 150 000 euros. Une prime d'émission de 341.96 euros est attachée à cette opération.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 octobre 2022, a approuvé les modalités de répartition de la rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 octobre 2022 pour présenter l'activité et son bilan au cours du premier semestre de l'exercice 2022.

La société BD Multimedia a consenti à sa filiale PAYCOM, à effet du 31 décembre 2022, un abandon de créance à hauteur de 500 000 euros afin de la soutenir. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

BD MULTIMEDIA HK LIMITED

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 606, 6/F, Hollywood Centre, 77-91 Queen's Road West, Sheung Wan.
Filiale détenue à 80% par BD Multimedia.

> [Activité de Services Internet et prestations techniques](#)

Le résultat de l'exercice s'est soldé par une perte de 117 536,08 euros.

PAYCOM

SARL au capital de 20 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 100%

> [Activité de vente de produits et services de télécommunication](#)

Filiale détenue à 100% par BD MULTIMEDIA SA, la SARL PAYCOM gère principalement le programme de la carte de paiement TONEO FIRST.

Par décision en date du 14 avril 2022, l'associée unique, a approuvé les comptes annuels clos au 31 décembre 2021 qui se sont soldés par une perte de -179 568 €.

L'associée unique constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 les capitaux propres qui s'élèvent à – 356 152 euros pour un capital de 20 000 euros ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social. L'associé unique a pris acte que la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2022.

Par décision du 31 décembre 2022, l'associée unique, détentrice d'un compte courant, ouvert dans les comptes de sa filiale a décidé de lui consentir, à effet du 31 décembre 2022, une remise partielle de sa créance à hauteur d'une somme de 500 000 euros sur un total de 880 077 euros afin de soutenir sa filiale et dans l'intérêt de son rétablissement. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

SCI CITE 16

SCI au capital de 1 524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

Le résultat de l'exercice est constitué d'un bénéfice de 62 474,77 euros.

La société a consenti sur l'exercice 2021 un abandon de créance au profit de BD MULTIMEDIA d'un montant de 219 410 euros avec une clause de retour à meilleure fortune. Les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ne sont pas atteintes au 31 décembre 2022.

UNIQUE

SAS au capital de 10 220 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 91,86%

> [Service de création d'objets et certificats NFT](#)

Par cession de parts de l'un des associés, la détention de la société BD Multimedia est passée de 97.85 % à 91,86 %; chacun des deux nouveaux associés détenant 2.995% du capital.

Le résultat de l'exercice est constitué par une perte de -3 132,26 euros.

METACOLLECTOR

SAS au capital de 10 220 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 70%

> [Service d'intégration de l'art ancien du domaine public dans le monde des NFT](#)

Le résultat de l'exercice est constitué d'une perte de -1 796,53.

La société a pris une participation en mars 2022, à hauteur de 70% du capital, soit 7 000 euros, au sein d'une SAS nouvellement créée : la SAS METACOLLECTOR (RCS PARIS 911 746 758) dont les principales activités sont la création et le conseil dans le domaine internet, le développement et l'hébergement de produits innovants et l'intermédiation dans le monde numérique.

OLYMPUS GAME

SA de droit bulgare au capital de 50 000 BGN
Office 3A, Floor 3, 19B Patriarch Evtimiy Blvd, SOFIA- BULGARIE
Filiale à 37,50%

La société BD Multimedia a décidé le 31 mars 2022 une prise de participation à hauteur de 37,5 % du capital d'Olympus Game.

> 2.2 Événements postérieurs à la clôture

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 5 150 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> [Activité Internet, Telecom et Paiement](#)

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 10 mai 2023 pour arrêter les comptes 2022 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes qui se tiendra le 27 juin 2023, dont vous trouverez le détail de l'ordre du jour en fin de rapport.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 06 avril 2023 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2022 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

L'AGM du 10 juin 2021 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin émettre en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de cinq cent mille (500.000) bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSA. A fin de période de souscription, soit le 31 mars 2023, l'intégralité des bons a été souscrite dont la répartition est 270 000 bons souscrits par les cadres et salariés et 230 000 bons par les partenaires. A la date de rédaction de l'annexe, aucun bon n'a été exercé. Le Conseil s'est réuni le 03 avril 2023 afin de présenter le bilan de l'émission de 500 000 BSA. Un détail est proposé en point 2.11.

Le Conseil s'est réuni le 20 octobre 2022, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2022 afin d'accepter une augmentation de capital par compensation avec une créance liquide et exigible. Cette augmentation sera d'un montant nominal

de 38 000 euros et de 11 498 euros de prime d'émission, par l'émission de 19 000 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 5 188 000 €. A la date de rédaction de l'annexe, l'augmentation de capital n'a pas encore été constatée.

BD MULTIMEDIA HK LIMITED

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 606, 6/F, Hollywood Centre, 77-91 Queen's Road West, Sheung Wan
Filiale détenue à 80% par BD Multimedia.

> [Activité de Services Internet et prestations techniques](#)

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

PAYCOM

SARL au capital de 20 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> [Activité de vente de produits et services de télécommunication](#)

Par décision en date du 20 avril 2023, l'associée unique a approuvé les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 qui se sont soldés par un bénéfice de 442.017 €.

L'associée unique constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 les capitaux propres qui s'élèvent à 85.866 euros pour un capital de 20 000 euros permettent de reconstituer les capitaux propres à hauteur de la moitié au moins du capital social.

SCI CITÉ 16

SCI au capital de 1 524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

UNIQUE

SAS au capital de 10 220 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 97,85%

> [Service de création d'objets et certificats NFT](#)

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

METACOLLECTOR

SAS au capital de 10 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS
Filiale à 70%

> [Service d'intégration de l'art ancien du domaine public dans le monde des NFT](#)

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

OLYMPUS GAME

SA de droit bulgare au capital de 50 000 BGN
Office 3A, Floor 3, 19B Patriarch Evtimiy Blvd, SOFIA- BULGARIE
Filiale à 37,50%

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

> 2.3 Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque.

> 2.4 Titres en auto-contrôle

La société ne détient aucun titre en autodétention.

> 2.5 Informations sur la détention du capital au 31/12/2022

Actionnaire	Nombre de titres détenus au 31/12/22	% détention du capital au 31/12/22	% droits de vote au 31/12/22	Nombre de titres détenus au 31/12/21	% détention du capital au 31/12/21	% droits de vote au 31/12/21
M. et M ^{me} DORRA Daniel	694 192	26,96	34,71	694 192	28,05	35,90
Jim DORRA	254 983	9,90	8,75	209 432	8,46	7,87
Victor PEREIRA DE OLIVEIRA*	129 116	5,01	5,68	154 165	6,22	7,11
ACDM IMPRESSIONS	86 266	3,35	4,31	86 266	3,49	4,46
Daniel DORRA	62 377	2,42	3,12	62 480	2,52	3,23
Marché Euronext-Growth	1 348 066	52,35	43,43	1 238 264	51,26	41,43

* les données publiées sur le rapport financier 2021 étaient erronées ; elles sont ici rectifiées.

> 2.6 Dettes fournisseurs et clients - Dates d'échéance

Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent communiquer des informations sur les délais de paiement appliqués à leurs fournisseurs et à leurs clients.

Pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016 (Décret 2014-1553 du 29-11-2015 art. 3), l'information à fournir sur les délais de paiement est modifiée : les sociétés doivent présenter les informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients (C. Com. Art. D441-6 modifié par Décret n°2021-211 du 24 février 2021 – art. 3).

> Dettes fournisseurs au 31.12.2022

Factures TTC reçues non réglées au 31.12.22

Solde du compte	Montant total des factures reçues non réglées	Information complémentaire	Montant des factures reçues échues	De 1	De 31	De 61	Plus
				à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours	de 91 jours
Nombre factures			€	€	€	€	
227 170,22	106 034,20	168	121 136,02	36 606,59	24 260,66	5 954,60	54 314,17
10,76%*	4,9%*			1,77%*	1,12%*	0,28%*	2,69%*

* Ratios représentant la part des factures non réglées sur le total des factures reçues. Ils sont calculés sur base HT avec un taux de TVA de 20%.

> Créances clients au 31.12.2022

Factures TTC émises non réglées au 31.12.22

Solde du compte	Montant total des factures reçues non réglées	Information complémentaire	Montant des factures reçues échues	De 1	De 31	De 61	De 61
				à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours	à 90 jours
Nombre factures			€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC	
19 475,31	6 324,44	57	13 150,87	7 773,16	0,00	147,20	5 230,51
0,96%*	0,31%*			0,38%*	0%*	0,01%*	0,26%*

* Ratios représentant la part des factures non réglées sur le total des factures émises. Ils sont calculés sur base HT avec un taux de TVA de 20%.

> 2.7 Options de Souscription attribuées aux salariés et Cadres du Groupe

- Il est rappelé qu'un contrat d'émission de bons de souscription d'actions, autorisée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration a été mis en oeuvre : sur les 400 000 bons émis, 360 000 ont été exercés donnant lieu à deux augmentations de capital successives (au regard d'une libération séquencée des fonds), constatée par le Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2021, du 20 janvier 2022 et du 30 septembre 2022.

- À la date de rédaction des présentes, il reste 39 668 BSA non exercés, dont la validité sera échue au 08 juin 2026.

- Un contrat d'émission de BSA, autorisé par l'Assemblée Générale du 10 juin 2021 avec délégation consentie au conseil d'administration a été mis en oeuvre au 08 décembre 2022 : sur les 500 000 bons émis, 215 000 sont réservés aux salariés et cadres du Groupe. A la date de rédaction des présentes, 270 000 bons ont été souscrits par leurs bénéficiaires, par report de bons non souscrits par certains bénéficiaires initiaux.

> 2.8 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions n'est en cours.

> 2.9 Participation des Salariés au sein du capital social

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective et dont ils n'ont pas la libre disposition ressort à : NÉANT.

Aucun de ses salariés et des salariés qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180, ne détenait de participation au sein du capital social de la SA BD Multimédia, au dernier jour de l'exercice, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Il est rappelé que la Loi 2019-744 du 19 juillet 2019 dite de "simplification, clarification et actualisation du Droit des sociétés" a mis fin à l'obligation de vote périodique (tous les 3 ans) imposant, à la société de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

> 2.10 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiées au Conseil d'Administration

Date d'assemblée	délégation	durée	utilisation	échéance
10/06/2021	Autorisation à l'effet d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières sous forme de BSA au bénéfice de personnes dénommées / d'une catégorie de personnes*	18 mois	émission de 500 000 BSA au bénéfice de salariés du Groupe et de partenaires stratégiques	09/12/2022
14/06/2022	Autorisation pour mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions*	18 mois	néant	13/12/2023
14/06/2022	Autorisation pour réduction du capital par annulation de titres auto détenus*	18 mois	néant	13/12/2023
14/06/2021	Délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie d'investisseurs*	18 mois	Augmentation de capital (en cours) par compensation de créances détenue par un partenaire stratégique Olympus Game	13/12/2023
10/06/2021	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	néant	09/08/2024
14/06/2022	Délégation au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital (avec maintien et avec suppression du droit préférentiel de souscription) privant d'effets les délégations de même objet votées en 2021	26 mois	néant	13/08/2024
14/06/2022	Délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmentation de capital au bénéfice d'un cercle restreint d'investisseurs	26 mois	néant	13/08/2024
14/06/2022	Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois	néant	13/08/2025

*Ces délégations font l'objet d'une proposition de renouvellement dans le cadre de la présente assemblée au moyen de différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

> 2.11 Bilan de l'émission de BSA

L'AGM du 10 juin 2021 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin émettre en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de cinq cent mille (500.000) bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dits BSA.

Lors de sa réunion du 08 décembre 2022, le Conseil a décidé l'émission de 500 000 BSA répartie comme suit :

- 215 000 bons au bénéfice des salariés de la société et de ses filiales
- 285 000 bons au bénéfice des partenaires de la société et de ses filiales.

Les modalités de souscription et d'exercice ont été formalisées au sein d'un contrat d'émission dont les principales caractéristiques sont :

- les bons sont souscrits pour un montant de 0.10 €, ils sont cessibles, et non admis à la cotation
- la période de souscription s'est terminée le 31 mars 2023
- les bons sont exerçables du 01.04.2023 au 31.12.2025
- le prix d'exercice fixé par l'AGM du 10 juin 2021 est de 3.03 €, soit 2€ de nominal et 1.03€ de prime d'émission par action souscrite
- un BSA donne droit de souscrire à une action ordinaire.

A fin de période de souscription, l'intégralité des bons a été souscrite dont la répartition est 270 000 bons souscrits par les cadres et salariés et 230 000 bons par les partenaires, par report de bons non souscrits par certains bénéficiaires initiaux.

A la date de rédaction des présentes, aucun bon n'a été exercé.

Le tableau ci-dessous récapitule l'incidence théorique en termes de dilution, de quote-part de capitaux propres par action et d'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt (20) séances de bourse précédentes, de l'émission des BSA, dont le prix a été définitivement arrêté le 08 décembre 2022.

Cette incidence est appréciée par rapport au montant des capitaux propres figurant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Avant l'émission et l'exercice des BSA	Après l'émission des 500.000 actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA
Quote-part des capitaux propres par action (€)	1,382	1,482
Participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'émission	1,000%	0,837%
Valeur théorique boursière de l'action (€) ¹	1,7449	1,4774

> 2.12 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 du Code général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal CAC : 2.13 : Autres (rédactionnel sur réévaluation libre des actifs, voir plaquette conso).

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT
COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE****Présentation des résolutions**

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions, dont vous trouverez le texte intégral à la suite de leur présentation. Nous vous informons que cette Assemblée revêt un caractère ordinaire et extraordinaire..

Dans cette Assemblée Générale Ordinaire, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et les comptes consolidés (deuxième résolution) de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs

Nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice au compte "report à nouveau".

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet, toutes les informations requises dans son rapport spécial.

La cinquième résolution vise à approuver le montant annuel à verser au titre de la rémunération de l'activité d'administrateur.

La sixième résolution porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions. Nous vous rappelons qu'une telle délégation est déjà en cours mais expirera en décembre 2023.

Pour couvrir l'intégralité de la période jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, nous souhaitons renouveler la délégation au cas où le recours à ce programme s'imposerait.

La septième résolution vise à autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions. Une délégation identique est déjà en cours mais expirera en décembre 2023.

Concernant la résolution visant une augmentation de capital avec la suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n° 8), et conformément aux dispositions de l'article L225-136 du Code de Commerce, il appartient à l'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'Administration, de déterminer le prix d'émission ou les conditions de fixation du prix des titres de capital à émettre. Le Conseil d'Administration propose de déterminer ce prix d'émission comme suit: "Le prix d'émission des titres à émettre, sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives choisies parmi les dix (10) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, cette moyenne pouvant le cas échéant être corrigée pour tenir compte des différences de date de jouissance et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25%".

La huitième résolution vise à consentir au Conseil d'Administration toute délégation en vue d'augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs (fonds d'investissement ou partenaires stratégiques de la société).

La neuvième et dernière résolution porte sur les pouvoirs à conférer pour la réalisation des formalités.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détails, si vous le souhaitez, les comptes soumis à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, par ailleurs, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées et dont vous trouverez le texte intégral ci-après et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'en assurer la bonne exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

> RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires

> PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe ainsi que l'inventaire se soldant – après déduction de toutes charges, amortissements et provisions et de l'impôt des sociétés par une perte de 1 004 886,94 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

> DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapport.

> TROISIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit, la perte de l'exercice, s'élevant à 1 004 886,94 euros :

- au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 5 352 741,49 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

> QUATRIÈME RÉSOLUTION – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 (conventions réglementées) du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les opérations qui y sont énoncées.

> CINQUIÈME RÉSOLUTION – Rémunération de l'activité d'administrateur

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 15 000 euros le montant global de rémunération allouée au Conseil d'Administration pour l'exercice restant à courir et pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant global sera réparti par décision du Conseil d'Administration, conformément à la loi.

> SIXIÈME RÉSOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Article L22-10-62 de l'Ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver, céder ou transférer en une ou plusieurs fois ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis ;
- 2) Décide que le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura par ordre de priorité les objectifs suivants :
 - Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;
 - Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
 - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de sa participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de tout autre condition permise par la réglementation ;
 - Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières des actions existantes ou nouvelles à émettre de la société ;
- 3) Décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :
 - Durée du programme : dix-huit mois (18) maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirera soit au jour où toute assemblée générale de la société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit à défaut le 26/12/ 2024 ;
 - Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital soit 257 500 actions sur la base des 2 575 000 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales plus de 10% de son capital social ;
 - De plus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport, ne peut excéder 5% de son capital social ;
 - Prix d'achat unitaire maximum : 10 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2 575 000 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
- 4) Décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation en vigueur.

5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires à l'effet de :

- Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- Conclure tous accords, en vue notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme relatif aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- Fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- Ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- RRemplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en oeuvre la présente autorisation ;

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires

> SEPTIÈME RÉOLUTION – Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 22.10.62 du Code de Commerce :

- 1) Autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les modalités légales et réglementaires, à annuler en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, les actions acquises par la Société au titre de la mise en oeuvre du programme de rachat d'actions autorisée par la présente assemblée dans sa sixième (6e) résolution ou de toute autre résolution ayant le même objet, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations qui l'affecteraient postérieurement à la date de la présente assemblée ;
- 2) Autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur le poste « Prime d'émission » ou sur tout autre poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée ;
- 3) Décide que ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris, dans les limites permises par la réglementation applicable, en période d'offre publique sur les titres de la Société ;
- 4) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les modalités légales et réglementaires, afin de mettre en oeuvre la présente délégation, et notamment :
 - Procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction de capital ;
 - Arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et effectuer toutes les formalités et déclarations nécessaires ;
 - et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, soit au plus tard le 26/12/2024.

> HUITIÈME RÉSOLUTION – Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

1) Délègue au conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion d'actions de préférence ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'exclusion de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence, étant précisé que lesdites actions conféreront les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ;

2) Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder un montant de 6.000.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ;

3) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire au profit d'une ou des catégorie(s) de personnes suivante(s) :

- à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 1 million d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des nouvelles technologies ou produits internet innovants, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
- à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

4) Constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit ;

5) Décide que le prix de souscription desdits titres et leur date de jouissance sera fixé par le conseil d'administration, étant précisé que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives choisies parmi les dix (10) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, cette moyenne pouvant le cas échéant être corrigée pour tenir compte des différences de date de jouissance et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25% ;

6) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les modalités légales et réglementaires, afin de mettre en oeuvre la présente délégation, et notamment :

- arrêter les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que les modalités de libération des titres émis, et notamment fixer la période de souscription
- clore par anticipation la souscription dans les conditions légales et réglementaires;

- recevoir les bulletins de souscription et effectuer le dépôt des fonds ;
- user dans l'ordre qu'il estimera opportun, de l'une ou l'autre des facultés conférées par l'article L. 225-134 du Code de commerce ;
- constater, à l'issue de la période de souscription, au vu du certificat du dépositaire, la réalisation de l'augmentation de capital ;
- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la ou des catégorie(s) des bénéficiaires mentionnée(s) précédemment au profit de laquelle ou de lesquelles le droit préférentiel de souscription a été supprimé ;
- procéder à la modification corrélative des statuts;
- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ou sur tout autre marché;
- accomplir les formalités légales;
- et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin;

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, soit au plus tard le 26/12/2024.

> NEUVIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES > en Euros

DATE D'ARRÊTÉ Durée de l'exercice	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 150 000	4 949 598	4 369 336	4 369 336	4 552 076
Nombre d'actions					
* ordinaires	2 575 000	2 474 799	2 184 668	2 184 668	2 276 038
Nombre maximum d'actions à créer					
OPÉRATIONS & RÉSULTATS					
Chiffre d'Affaires hors taxes	1 701 785	1 344 088	1 532 368	6 630 444	3 813 423
Résultat avant impôts, participation, dot. Amortissements et provisions	- 1 276 166	- 459 606	-120 061	1 333 613	- 4 552 784
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat net	- 1 004 887	- 525 677	- 307 642	378 280	7 584
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements - provisions	- 0,50	- 0,19	- 0,05	0,61	- 2
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements - provisions	- 0,39	- 0,21	- 0,14	0,17	0,003
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	12	11	14	17	21
Masse salariale	562 885	484 064	480 317	632 205	668 814
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	207 890	184 929	199 930	265 760	298 452

Rapport spécial du commissaire aux comptes

> SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Événement de la période » qui expose les changements comptables liés à la réévaluation libre des actifs appliquée dans les comptes consolidés de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN ACTIF - en K Euros

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	2	429	352
Immobilisations corporelles	2	1 474	297
Immobilisations financières	2	259	189
Titres mis en équivalence	2	80	
ACTIF IMMOBILISÉ		2 242	837
Stocks	3	293	265
Clients et comptes rattachés	4	101	169
Autres créances et comptes de régularisation (2)	4	627	550
Trésorerie et équivalents	TFT	2 062	2644
Actions propres	TFT		
ACTIF CIRCULANT		3 083	3 628
TOTAL DE L'ACTIF		5 325	4 465

BILAN PASSIF - en K Euros

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital (1)		5 150	4 950
Primes (1)		1 754	1 651
Réserves consolidés		- 3 212	- 3 641
RÉSULTAT PART DU GROUPE		- 556	- 507
CAPITAUX PROPRES		3 137	2 453
INTÉRÊTS MINORITAIRES		3	18
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	7	217	247
Emprunts et dettes financières	5	641	736
Fournisseurs et comptes rattachés	6	535	438
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	6	791	574
TOTAL DU PASSIF		5 325	4 465

(1) de l'entreprise consolidante

(2) dont impôts différés actifs

(3) dont impôts différés passifs

COMPTE DE RÉSULTAT - en K Euros

	Note	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	13	1 979	1 428
Production stockée, immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		52	172
Autres produits		1	7
Achats & variations de stocks		- 509	- 430
Charges de personnel (1)	11	- 880	- 703
Autres charges d'exploitation		- 1 541	- 1 402
Impôts et taxes		- 30	- 29
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 114	- 96
Quote-part des opérations faites en commun			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION		- 1 042	- 1 054
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION		- 1 042	- 1 054
Charges et produits financiers	8	- 69	12
Charges et produits exceptionnels	9	177	520
Impôts sur les résultats	10	328	0
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		- 609	- 522
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		31	- 522
Intérêts minoritaires		- 22	-16
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		- 556	- 507
Résultat par action (en euros)		- 0,22	- 0,20
Résultat dilué par action (en euros)		- 0,22	- 0,20

(1) y compris la participation des salariés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - en K Euros

	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	- 578	- 522
Résultat des sociétés mise en équivalence	- 31	
Amortissements et provisions (1)	84	100
Variation des impôts différés	- 326	
Plus-values de cession d'actif	- 144	- 240
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	- 995	- 662
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks</i>	- 28	33
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux créances d'exploitation</i>	19	- 396
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux dettes d'exploitation</i>	243	- 995
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	233	- 1 358
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	- 762	- 2 019
Acquisitions d'immobilisation	- 186	- 192
Cessions d'immobilisations	160	516
Incidence des variations de périmètre	- 4	50
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 30	374
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Variation de capital en numéraire	304	881
Emissions d'emprunts		
Remboursement emprunts	- 96	- 4
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	208	877
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 584	- 768
Trésorerie d'ouverture	2 643	3 411
Trésorerie de clôture	2 058	2 643

(1) hors provisions sur actif circulant
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité

ANALYSE DE LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 062	2 644
Découverts bancaires et équivalents	- 3	- 1
TRÉSORERIE NETTE	2 058	2 643

Principes et Méthodes de consolidation

Évènements de la période

- Prise de participation dans la société olympus game.

Le Conseil s'est réuni le 31 mars 2022 afin d'acter une prise de participation de 37.5 % du capital de la société Olympus Game AD.

- Cession Titre UNIQUIRE

Par cession de parts de l'un des associés, la détention de la société BD Multimedia dans la société UNIQUIRE est passée de 97.85 % à 91,86 %; chacun des deux nouveaux associés détenant 2.995% du capital.

- Réévaluation libre de la société SCI Cité 16 par BD MultiMedia :

La société a procédé dans ses comptes individuels à une réévaluation libre de ses titres (obéissant au cadre du régime optionnel de neutralisation temporaire des conséquences fiscales de la première réévaluation libre des actifs corporels et financiers prévus par loi de finances 2021 (applicable entre 2020 et 2022)). L'impact de cet écart de réévaluation libre dans les comptes sociaux est de 1 679 K€. En optant pour le maintien dans ses comptes consolidés de la réévaluation libre pratiquée dans les comptes individuels, les écarts de réévaluation constatés dans les comptes individuels doivent être retraités dans les comptes consolidés. L'impact de cet écart de réévaluation libre dans les comptes consolidés est de 940 K€ net d'impôt différé passif (313 K€).

- Augmentation de capital de la société mère

Le Conseil d'Administration de BDSA s'est réuni le 20 janvier 2022 pour procéder à une augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 199 738 €, et de 102 865 euros de prime d'émission, par l'émission de 99 869 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 5 149 336 euros.

Le Conseil d'Administration de BDSA s'est réuni le 30 septembre 2022 pour procéder à une augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 664 €, et de 341.96 euros de prime d'émission, par l'émission de 332 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 5 150 000 euros.

- Prise de contrôle sur METACOLLECTOR

La société a pris une participation en mars 2022, à hauteur de 70% du capital, soit 7 000 euros, au sein d'une SAS nouvellement créée : la SAS METACOLLECTOR (RCS PARIS 911 746 758) dont les principales activités sont la création et le conseil dans le domaine internet, le développement et l'hébergement de produits innovants et l'intermédiation dans le monde numérique.

- Cession Local

La société, après avoir autorisé par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2021 la signature de la promesse de vente du local sis 16 cité Joly 75011 PARIS - lot numéro 1 au rdc, a effectué le 05/08/2022 la cession dudit local à un administrateur.

Événements de la période antérieure

Les suites de la pandémie en 2021 ont impliqué à nouveau une mise en chômage partiel d'une partie des effectifs de BD Multimedia et Paycom.

Les PGE obtenus en 2020 par BD Multimedia n'ont pas été consommés sur l'exercice 2021.

Agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 10 juin 2021 qui l'autorise à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration de la SA BD Multimedia s'est réuni le 14 octobre 2021 pour procéder à une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 60 000 euros par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) portant ainsi le capital à la somme de 4.429.336 €. Une prime d'émission de 33 000 € est attachée à cette opération.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 novembre 2021 pour constater l'augmentation de capital en numéraire de 60.000 euros par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) et agissant sur délégation du Conseil d'Administration du 14 octobre 2021.

Le Conseil d'Administration de la SA BD MULTIMEDIA s'est réuni le 31 décembre 2021 pour procéder à une augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 520.262€, par l'émission de 260 131 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 4.949.598 euros. Une prime d'émission de 267 935 euros est attachée à cette opération.

La société a créé la société UNIQUIRE SAS, filiale à 100% lors de sa constitution en septembre 2021. Cette société a pour objet la création de certificats NFT. Au 09/11/2021, la SAS UNIQUIRE a procédé à une augmentation de capital réservée permettant l'entrée au capital d'un nouvel associé à hauteur de 2,15% du capital. Le capital de la société a été augmenté de 220 euros auxquels s'ajoute une prime d'émission de 59 780 euros .

La SCI CITE 16 a autorisé un abandon de créance au profit de BD MULTIMEDIA d'un montant de 219 410 euros. Cette convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune a été autorisée par une délibération des associés en date du 31/12/2021

Périmètre de l'exercice

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2022
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
OLYMPUS GAME		Bulgarie	ME	37,50%
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %
UNIQUEIRE	90279-307-400-011	France	IG	97,85 %

Périmètre de l'exercice précédent :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2021
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %
UNIQUEIRE	90279-307-400-011	France	IG	97,85 %

Évènements postérieurs à la clôture

L'AGM du 10 juin 2021 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin émettre en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de cinq cent mille (500.000) bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSA. A fin de période de souscription, soit le 31 mars 2023, l'intégralité des bons a été souscrite dont la répartition est 270 000 bons souscrits par les cadres et salariés et 230 000 bons par les partenaires. A la date de rédaction de l'annexe, aucun bon n'a été exercé.

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de huit ans.

L'ensemble des écarts d'acquisition est totalement amorti à la clôture.

Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant

au périmètre de consolidation.

Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France selon le règlement ANC 2020-01.

Immobilisations

Frais d'établissements

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

Marques :

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %

Fonds de commerce :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficie d'une protection juridique ne sont pas amortis.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus.

En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée.

Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement

au 1er janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « montant moyen pondéré ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Il n'y a plus d'actions auto-détenues depuis la réduction de capital du 23/12/2019.

Résultat dilué par action

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il existe des BSA exerçable au 31/12/2022 (Sur les 400 000 BSA, 260 131 BSA ont été exercés au 31/12/2021, 99 869 début 2022 et 332 en septembre) ; il reste 39 668 BSA à exercer.

Intégration fiscale

La société a signé en 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société Paycom SARL pour une durée de 5 années. La convention qui arrive à échéance fin 2021 a été reconduite tacitement.

Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 65 ans
- taux d'actualisation de 2,33 %. Le montant des engagements de retraite est évalué à 46 990 € pour l'exercice au bilan, avec un impact résultat correspondant à une dotation de provision de 46 990€. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les charges

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

Affacturage

En 2022, la société Paycom a fait l'usage d'affacturage dans le cadre de son activité Toneo First.

Les autres sociétés du groupe n'ont pas fait usage d'affacturage sur l'exercice 2022..

Garanties clients

En 2022, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie émanant d'un établissement de crédit dans le respect des dispositions de l'article précité.

> ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1. Variation des capitaux propres

En Milliers d'euros	Capital	Reserves et primes	Résultat	Autres	Total Capitaux propres	Total Groupe	Total Intéret minoritaires
SITUATION NETTE AU 31/12/2020	4 369	- 1 894	- 363		2 112	2 080	33
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante	580	301			881	881	
Affectation des réserves		- 363	363				
RÉSULTAT			- 522		- 522	- 507	- 16
Autres variations						- 2	2
SITUATION NETTE AU 31/12/2021	4 950	- 1 956	- 522		2 471	2 453	18
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante	200	103			304	304	
Affectation des réserves		- 522	522				
RÉSULTAT			- 578		- 578	- 556	- 22
Incidence des réévaluations				940	940	940	
Variation de périmètre		3			3	- 4	7
Autres variations							
SITUATION NETTE AU 31/12/2022	5 150	- 2 372	- 578	940	3 140	3 137	3

	31/12/2021	+	-	31/12/2022
NOMBRE DE TITRES EN CIRCULATION	2 474 799	100 201		2 575 000

DONT TITRES EN AUTO-CONTRÔLE

Note 2. Immobilisations & amortissements

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition : linéaire sur 5 à 8 ans,
- Matériels bureautique et informatique : dégressif sur 5 ans,
- Agencements, installations et mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans,
- Logiciels : linéaire sur 1 an,
- Matériel de transport et téléphonie : linéaire sur 5 ans,

	31/12/2022		Net	31/12/2021		Brut
	Brut	Dépréciation		Brut	Dépréciation	
Immobilisations incorporelles	3 523	- 3 094	429	3 441	- 3 089	352
Immobilisations corporelles	2 634	- 1 160	1 474	1 445	- 1 149	297
Immobilisations financières	339		339	189		189
TOTAL	6 496	- 4 254	2 242	5 075	- 4 238	837

Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Écarts d'acquisition	823				823
Fond de commerce	255				255
Frais d'établissement	3				3
Concessions, brevets, droits similaires	2 109	55		160	2 373
Autres immobilisations incorporelles	41				41
Immobilisation incorporelles en cours	160	38	- 11	- 160	27
Avances, acomptes immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 441	93	- 11		3 523

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Écarts d'acquisition	823				823
Fond de commerce					
Frais d'établissement	1	1			2
Concessions, brevets et droits similaires	1 709	15	- 11		1 713
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés					
Autres immobilisations incorporelles	41				41
AMORTISSEMENTS	2 573	16	- 11		2 578
PROVISIONS	516				516
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	352				429

Les actifs incorporels comprennent notamment des concessions, brevets et droits similaires pour 2.373 K€ de valeur brute sont principalement relatifs :

- Aux logiciels développés pour les activités de paiement et néo-banque
- Aux marques et fonds de commerces en rapport avec les activités de paiement
- Aux noms de domaine, droits et marques en rapport avec les sites communautaires

La valeur nette de ces immobilisations s'élève à 429 K€ au 31/12/2022.

Détail des écarts d'acquisitions positifs :

ÉCART D'ACQUISITION POSITIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2022	Amortissements cumulés 31/12/2021	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
COMEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
TOTAL		823	823		823	

Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains				313	313
Constructions	1 043	10	- 90	940	1 903
Installations techniques, matériel, outillage					21
Autres immobilisations corporelles	381	15			396
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	1 445	25	- 90	1 254	2 634
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	806	84	- 87		803
Installations techniques	21				21
Autres immobilisations corporelles	322	14			336
AMORTISSEMENTS	1 169	45	- 65		1 149
PROVISIONS					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	297				1 474

Les autres variations correspondent à l'affectation structurelle de l'opération de réévaluation libre de la société CITE 16.

Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2022
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participation	2	2	- 1		3
Autres immobilisations financières	188	69			188
Titres mise en équivalence				80	80
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	189	71	- 1	80	339
PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres immobilisations financières					
PROVISIONS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	189				339

Les « Autres immobilisations financières » pour 256 K€ correspondent principalement à des dépôts de garantie versés à des organismes financiers.

Note 3. Stocks

En Milliers d'euros	Brut	Dépréciation	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
Stocks matières premières				
Stocks et en cours de biens				
Stocks de marchandises	293		293	265
TOTAL	293		293	265

Note 4. Créances

En Milliers d'euros	Brut	Dépréciation	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
Créances clients	229	- 129	101	169
CLIENTS	229	- 129	101	169
Avances, acomptes versés sur commandes	5		5	6
Créances fiscales	159		159	138
Créances sociales				1
Autres créances	380	- 4	376	336
Actifs d'impôts différés	45		45	33
Charges constatées d'avance	42		42	36
Prile de remboursement				
AUTRES CRÉANCES	631	- 4	627	550
CRÉANCES D'EXPLOITATION	860	- 133	728	719

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Les créances incluent notamment une créance d'impôt différées relative aux déficits fiscaux antérieurs constatés sur la période.

Note 5. Dettes financières

En Milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	622	718
Découverts bancaires	3	1
Emprunts et dettes financières divers	16	16
TOTAL	641	736

(1) Ces postes sont présentés en variation nette de l'exercice

	31/12/2022	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	622	133	489	
Découverts bancaires	3	3		
Emprunts et dettes financières divers	16	16		
TOTAL	641	641		

L'emprunt correspond à la souscription des deux PGE.

Note 6. Dettes d'exploitation

En Milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	486	438
DETTES FOURNISSEURS	486	438
Avances, acomptes reçus / commandes	34	
Dettes fiscales	46	31
Dettes sociales	142	106
Dettes sur immobilisations	49	
Autres dettes	569	437
AUTRES DETTES	841	574
TOTAL	1 327	1 012

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Les dettes d'exploitation "Autres Dettes" incluent notamment des fonds de clientèle de l'ensemble des sociétés du groupe. Les dettes sur immobilisations correspondent à une avance accordée à OLYMPUS GAMES.

Note 7. Provisions pour risques et charges

En Milliers d'euros	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provision pour impôt différés				
Provisions pour risque	247		- 30	217
Provisions pour charges				
TOTAL	247		- 30	217

Les provisions pour charges correspondent à une provision pour litiges.

PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

En Milliers d'euros	31/12/2021	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2022
Fond de commerce	487			29	516
Immobilisation corporelles en cours	29			- 29	
Clients et clients douteux	142		- 13		129
Provisions sur autres créances	3	2	- 1		4
Provision sur disponibilités		51			51
TOTAL	661	54	- 15		700

Note 8. Résultat financier

En Milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		24
Différences positives de change	3	14
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		12
PRODUITS FINANCIERS	3	50
Dotations aux provisions risques financiers	- 51	
Intérêts et charges assimilés	- 21	- 33
Différences négatives de change		- 2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		- 3
CHARGES FINANCIÈRES	- 72	- 39
RÉSULTAT FINANCIER	- 69	12

Note 9. Résultat exceptionnel

En Milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Sur opération de gestion	7	525
Sur opération en capital	146	
Reprises de provisions et transferts de charges	30	86
Autres produits exceptionnels		60
PRODUITS EXCEPTIONNELS	184	670
Sur opération de gestion	- 3	- 25
Sur opération en capital	- 2	
Dotations aux provisions	- 2	- 125
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 6	- 150
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	177	520

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 177 K€ et s'analyse principalement par la cession immobilière pour 146 k€.

Fiscalité

En Milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
DÉTAIL DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ AU BILAN		
Impôts différés actif	45	33
Impôts différés passif		
TOTAL	45	33
ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT		
Impôts exigibles		
Impôts différés	- 326	
TOTAL	- 326	

Note 10. Personnel

	31/12/2022	31/12/2021
EFFECTIFS PAR FONCTION		
Dirigeants	2	2
Cadres	5	3
Collaborateurs	9	7
TOTAL	16	12

En Milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et participation	642	510
Charges sociales	239	194
TOTAL	880	703

Note 11. Analyse sectorielle

En Milliers d'euros	31/12/2022	en %	31/12/2021	en %	31/12/2020	en %
ZONES GÉOGRAPHIQUES						
France	1 941	98 %	1 362	95 %	1 355	80 %
Export	38	2 %	65	5 %	347	20 %
TOTAL	1 979	100 %	1 428	100 %	1 702	100 %

En Milliers d'euros	31/12/2022	en %	31/12/2021	en %	31/12/2020	en %
SECTEURS						
Vente de marchandises	1 198	61 %	945	66 %	792	47 %
Prestations de services	780	39 %	482	34 %	910	53 %
TOTAL	1 979	100 %	1 702	100 %	7 141	100 %

Note 12. Rémunération des dirigeants

Le groupe ne souhaite pas communiquer sur le sujet, afin de ne pas diffuser d'informations personnelles.

Note 13. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice sont de 31 075 euros.

Note 14. Engagements hors bilan

Dans le cadre d'un accord signé en octobre 2022, BD MULTIMEDIA et le fondateur et associé de Olympus Game AD se sont entendus pour fixer un complément de prix pour les ventes qui auront lieu en 2023 et 2024. Dans ce cadre, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix variable en fonction des ventes relatives aux tokens et NFT émis par Olympus Game AD (2 paliers non cumulatifs, qui se substituent en fonction du montant collecté), au profit du fondateur et associé d'Olympus Game AD :

- Palier 1 : Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, atteint un montant compris entre 1 et 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 98 997,6 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.
- Palier 2 : Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, dépasse 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 197 995,2 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.

Comptes sociaux

> BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	3 220	1 556	1 664	2 529
Concessions, brevets, droits similaires	1 576 939	1 344 304	232 635	65 067
Fonds commercial	548 816		548 816	548 816
Autres immobilisations incorporelles	51 046	40 997	10 049	131 420
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	7 031	0	7 031	0
Installations techniques, matériel, outillage	21 268	21 167	101	101
autres immobilisations corporelles	392 578	335 752	56 826	59 355
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	1 767 926	790	1 767 135	12 023
Créances rattachées à des participations	1 011 427	549 906	461 521	661 757
Autres immobilisations financières	175 681	0	175 681	160 801
ACTIF IMMOBILISÉ	5 555 933	2 294 471	3 261 462	1 641 870
STOCK ET EN-COURS				
Marchandises	289 372		289 372	235 501
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	5 200		5 200	6 327
Créances clients et comptes rattachés	207 214	124 774	82 441	152 393
Autres créances	146 477	3 992	142 485	93 238
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 147 917		1 147 917	1 829 356
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	40 392		40 392	35 241
ACTIF CIRCULANT	1 836 572	128 765	1 707 807	2 352 056
TOTAL GÉNÉRAL	7 392 505	2 423 236	4 969 268	3 993 925

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé 4 889 598)	5 150 000	4 949 598
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 754 254	1 651 047
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	1 710 328	30 490
Réserve légale	297 731	297 731
Autres réserves (dont œuvres originales artistiques)		
Report à nouveau	-4 347 855	-3 822 178
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 004 887	- 525 677
CAPITAUX PROPRES	3 559 571	2 581 012
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	114 346	114 346
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	114 346	114 346
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	612 783	702 810
Emprunts et dettes financ. divers (dont emp. participatifs)	30 073	18 023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 014	298
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364 756	349 341
Dettes fiscales et sociales	161 076	133 476
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 499	
Autres dettes	72 151	94 620
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 295 351	1 298 567
TOTAL DU PASSIF	4 969 268	3 993 925

> COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2022

COMPTE DE RÉSULTAT > première partie

Rubriques	France	Export	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	1 175 543	5 460	1 181 003	894 049
production vendue de biens				
Production vendue de services	487 356	33 426	520 782	450 040
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 662 899	38 886	1 701 785	1 344 089
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortis., provisions, transfert charges			37 444	165 708
Autres produits			838	2 945
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 740 067	1 512 741
Achats de marchandises (& droits de douane)			517 439	389 932
Variation de stocks (marchandises)			- 53 928	- 9 655
Achats de matières premières & approvisionnements (& droits de douane)			19 534	7 274
Autres achats et charges externes			1 351 617	1 123 302
Impôts, taxes et versements assimilés			16 143	17 689
Salaires et traitements			562 885	484 064
Charges sociales			207 890	184 929
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33 387	15 057
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			31	13 357
Dotations provisions risques et charges			0	0
Autres charges			30 446	77 952
CHARGES D'EXPLOITATION			2 685 443	2 303 899
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			- 945 376	- 791 158
OPÉRATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			33 899	16 264
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif				
Autres intérêts et produits assimilés			0	27
Reprises sur provisions et transferts de charges			426 407	24 299
Différences positives de change			883	4 729
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			0	11 517
PRODUITS FINANCIERS			461 189	56 836
Dotations financières amortissements et provisions			157 119	176 245
Intérêts et charges assimilées			12 153	30 477
Différences négatives de change			360	139
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	2 942
CHARGES FINANCIÈRES			169 632	209 803
RÉSULTAT FINANCIER			291 557	- 152 968
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			- 653 819	- 944 126

COMPTE DE RÉSULTAT > deuxième partie

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits except. sur opérations gestion	7 364	392 877
Produits except. sur opérations capital	150 284	450
Reprises provisions & transferts de charges	0	85 875
PRODUITS EXCEPTIONNELS	157 648	479 202
Charges except. sur opérations de gestion	502 717	60 319
Charges except. sur opérations en capital	3 963	433
Dotations except. amortissem. provisions	2 035	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	508 715	60 752
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 351 068	418 450
Impôts sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	2 358 903	2 048 778
TOTAL DES CHARGES	3 363 790	2 574 454
BÉNÉFICE OU PERTE	- 1 004 887	- 525 677

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté et suivant les articles L123-13, L123-14 et L123-17 du Code de Commerce, par le règlement 2016-07 du 04/11/2016 et par le règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- Compte de bilan

La société a sollicité en 2020 deux prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant global de 700 K€ et dont les montants n'ont pas été consommés au titre de l'exercice. Le montant des intérêts et frais bancaires s'élève à 11K€.

La société a opté pour un remboursement échelonné des prêts PGE.

En 2022, 91K€ ont été remboursés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles pour 2 180 K€, notamment composées des marques et brevets à hauteur de 1 577 K€, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties à hauteur de 996 K€, et dépréciées à hauteur de 391 K€, soit une valeur nette de 793 K€ après amortissement et dépréciation, au 31/12/2022.

Logiciels informatiques :

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de type ERP compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée de l'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation. Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage.

La société a opté pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1er janvier 2022. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial..

En Euros

Fonds de commerce En euros	Nature	Brut	Provision	Net
Boutique	VPC	548 816,46		548 816,46
TOTAL		548 816,46		548 816,46

B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée..

- Agencements et aménagements des constructions : entre 8 à 25 ans linéaire ou dégressif.
- Matériel de bureau et informatique. 3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaires.

C) Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation ont une valeur de 1 768K€.

Les provisions pour dépréciation des titres ont été déterminées en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives des entreprises. Ces provisions s'élèvent à 790€ sur l'exercice 2022, soit une valeur nette des titres de 1 767 K€.

D) Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la quote part de la situation nette, des perspectives des entreprises et/ou du cours de bourse.

Au cours de l'exercice, les créances rattachées ont été dépréciées comme suit :

- PAYCOM : valeur brute de 380 K€, aucune dépréciation, soit une valeur nette de 380 K€.
- BD HK : valeur brute de 764 K€, dépréciation de 550 K€ ; dont un complément de 104 K€ sur l'exercice soit une valeur nette de 214 K€

E) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute à la clôture de l'exercice.

La société ne détient plus de VMP au 31/12/2022.

F) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût unitaire moyen pondéré ». Le montant du stock entré (marchandises secteur édition/produits dérivés) s'élève à 289 K€.

Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

G) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

H) Engagements hors bilan :

Le montant non chargé des engagements de départ à la retraite s'élève à 43 856.63 Euros. Il est calculé sur les bases suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à 65 ans
- Taux d'actualisation de 2.33 %
- Le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2022

Un compte gage-espèces a été souscrit auprès d'un établissement bancaire pour un montant de 60 000 €. Un complément de 190 K€ a été constitué par l'établissement bancaire; à la date de rédaction des présentes, ce complément est en cours de validation par l'ACPR.

Dans le cadre d'un accord signé en octobre 2022, BD MULTIMEDIA et le fondateur et associé de Olympus Game AD se sont entendus pour fixer un complément de prix pour les ventes qui auront lieu en 2023 et 2024. Dans ce cadre, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix variable en fonction des ventes relatives aux tokens et NFT émis par Olympus Game AD (2 paliers non cumulatifs, qui se substituent en fonction du montant collecté), au profit du fondateur et associé d'Olympus Game AD :

- Palier 1 : Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, atteint un montant compris entre 1 et 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 98 997,6 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.

- Palier 2 : Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, dépasse 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 197 995,2 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.

I) Intégration fiscale :

Le périmètre d'intégration est déclaré et/ou modifié lors de la transmission des liasses fiscales. Il intègre à ce jour les sociétés suivantes : BD Multimédia et Paycom.

L'impôt comptabilisé est l'impôt dont sont redevables les sociétés intégrées. Le déficit reportable de la société BD Multimédia calculé comme une imposition séparée de la société, s'élève à 3 534 643 euros au 31/12/2022.

J) Liste filiales et participations : (montants exprimés en euros)

	Filiales	Capital	Résultat 2022	Total capitaux propres	Valeur brute des titres ou parts	Valeur nette des titres ou parts
BD MULTIMEDIA		5 150 000	- 1 004 887	3 559 571	N/A	N/A
Détient 100% de	PAYCOM	20 000	442 017	85 866	20 000	20 000
Détient 80% de	BD multimedia HK LTD	950	- 117 536	- 549 906	791	
Détient 99% de	CITE 16	1524,49	62 475	427 735	1 681 347	1 681 347
Détient 91,86% de	UNIQUEIRE	10 220	-3 132	66 867	8 776	8 776
Détient 70% de	METACOLLECTOR	10 000	-1 797	8 203	7 000	7 000
Détient 37,50 % de	OLYMPUS GAME	25 565	82 000	107 884	49 499	49 499

K) Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire 2022, d'un montant de 1 701 K€ de la société est ventilé comme suit :

en Euros :

	France	Export	31/12/2022
Ventes de marchandises - Edition	1 175 543	5 460	1 181 003
Production vendue de biens			
Production vendue de services - Paiement et Edition	487 356	33 426	520 782
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 662 899	38 886	1 701 785

Autres renseignements :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour 2022, s'élève à 31075 € au titre de la certification des comptes 2022.

Le montant alloué aux administrateurs de la société pour l'exercice 2022 ressort à 13 150 €. En 2022, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie émanant d'un établissement de crédit dans le respect des dispositions de l'article précité.

- Événements de la période :

Réévaluation libre : La société a procédé dans ses comptes individuels à une réévaluation libre de ses titres (obéissant au cadre du régime optionnel de neutralisation temporaire des conséquences fiscales de la première réévaluation libre des actifs corporels et financiers prévus par loi de finances 2021 (applicable entre 2020 et 2022)). L'impact de cet écart de réévaluation libre est de 1 679 K€ sur les capitaux propres et les titres de participation.

Le Conseil d'Administration de BDSA s'est réuni le 20 janvier 2022 pour procéder à une augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 199 738 €, et de 102 865 euros de prime d'émission, par l'émission de 99 869 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 5 149 336 euros .

Le Conseil s'est réuni le 31 mars 2022 afin d'acter une prise de participation de 37.5 % du capital de la société Olympus Game AD.

La société a pris une participation en mars 2022, à hauteur de 70% du capital, soit 7 000 euros, au sein d'une SAS nouvellement créée : la SAS METACOLLECTOR (RCS PARIS 911 746 758) dont les principales activités sont la création et le conseil dans le domaine internet, le développement et l'hébergement de produits innovants et l'intermédiation dans le monde numérique. »

Par cession de parts de l'un des associés, la détention de la société BD Multimedia dans la société UNIQUEIRE est passée de 97.85 % à 91,86 % ; chacun des deux nouveaux associés détenant 2.995% du capital.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 avril 2022 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2021 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 mai 2022 pour arrêter les comptes 2021 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 14 juin 2022.

La société, après avoir autorisé par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2021 la signature de la promesse de vente du local sis 16 cité Joly 75011 PARIS - lot numéro 1 au rdc, a effectué le 05/08/2022 la cession dudit local à un administrateur.

Le conseil s'est réuni le 30 septembre 2022 afin d'acter une augmentation de capital par exercice de 332 BSA; le capital est ainsi porté à 5 150 000 euros. Une prime d'émission de 341.96 euros est attachée à cette opération.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 octobre 2022, a approuvé les modalités de répartition de la rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 octobre 2022 pour présenter l'activité et son bilan au cours du premier semestre de l'exercice 2022.

La société BD Multimedia a consenti à sa filiale PAYCOM, à effet du 31 décembre 2022, un abandon de créance à hauteur de 500 000 euros afin de la soutenir. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

- Evènements post clôture :

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 10 mai 2023 pour arrêter les comptes 2022 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes qui se tiendra le 27 juin 2023, dont vous trouverez le détail de l'ordre du jour en fin de rapport.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 06 avril 2023 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2022 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

L'AGM du 10 juin 2021 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin d'émettre en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de cinq cent mille (500.000) bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSA. A fin de période de souscription, soit le 31 mars 2023, l'intégralité des bons a été souscrite dont la répartition est 270 000 bons souscrits par les cadres et salariés et 230 000 bons par les partenaires. A la date de rédaction de l'annexe, aucun bon n'a été exercé.

Le Conseil s'est réuni le 20 octobre 2022, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2022 afin d'accepter une augmentation de capital par compensation avec une créance liquide et exigible. Cette augmentation sera d'un montant nominal de 38 000 euros et de 11 498 euros de prime d'émission, par l'émission de 19 000 actions ordinaires nouvelles de la société de 2€ de valeur nominale chacune portant ainsi le capital à la somme de 5 188 000 €. A la date de rédaction de l'annexe, l'augmentation de capital n'a pas encore été constatée.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche	3 220	0	0	3 220
Autres immobilisations	2 111 987	293 251	228 437	2 176 802
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 115 207	293 251	228 437	2 180 022
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	86 241		86 241	
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	605	7 031	605	7 031
Installations techniques, outill. Industriels	21 268			21 268
Installations générales, agencements, aménagements	247 276			247 276
Matériel de transport	4 214	6 325	2 751	7 788
Matériel de bureau, informatique, mobilier	127 557	7 790		135 347
Emballages récupérables et divers	2 169			2 169
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 328	21 146	89 597	420 878
Autres participations	1 493 763	2 892 716	1 607 126	2 779 353
Prêts, autres immobilisations financières	160 801	19 395	4 516	175 681
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 654 564	2 912 111	1 611 642	2 955 034
TOTAL GÉNÉRAL	4 259 100	3 226 508	1 929 676	5 555 933

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	771	785	0	1 556
Concessions, brevets et droits similaires	934 878	18 697		935 575
Fonds commercial	40 997			40 997
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	935 575	18 697		994 572
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	976 646	19 482	0	996 128
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	86 241	0	86 241	0
Constructions inst. Générales, agencements	605		605	
Installations techniques, matériel & outillage	0	0	0	0
Installations générales, agencements	214 643	10 536	0	225 179
Matériel de transport	3 640	799	11	4 428
Matériel de bureau, informatique, mobilier	124 742	2 569	0	127 311
Emballages récupérables & divers	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	429 873	13 904	86 858	356 918
TOTAL GÉNÉRAL	1 406 598	33 386	86 858	1 353 126

Ventilation des dotations	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprise dér.
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	785				
Concession brevet et licence	18 697				
Fond commercial					
Autres immobilisations	18 697				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 482				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions et installations					
Installations techniques, matériel et outillage					
Installations générales, agencements	10 536				
Matériel de transport	799				
Matériel de bureau & informatique	2 569				
Emballages récupérables					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 904				
TOTAL GENERAL	33 386				

CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	1 011 427		1 011 427
Autres immobilisations financières	175 681		175 681
Clients douteux ou litigieux	129 754		129 754
Créances clients et comptes rattachés	77 460	77 460	
Avances et acomptes	0	0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	387	387	
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	50 994	50 994	
État, autres collectivités : autres impôts, taxes	0	0	
Groupe et associés	57 034	57 034	
Débiteurs divers	38 062	38 062	
Charges constatées d'avance	40 392	40 392	
TOTAL GÉNÉRAL	1 581 191	264 328	1 316 863

Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an, 5 ans au +	À plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	612 783	123 485	489 298	
Emprunts et dettes financières divers	15 809		15 809	
Fournisseurs et comptes rattachés	364 756	364 756		
Personnel et comptes rattachés	64 982	64 982		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	56 075	56 075		
État : impôts sur les bénéfices	0	0		
État : taxe sur la valeur ajoutée	38 223	38 223		
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 796	1 796		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	49 499	49 499		
Groupe et associés	14 264	14 264		
Autres dettes	72 151	72 151		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 290 337	785 230	505 107	

Emprunts souscrits en cours exercice				
Emprunts remboursés en cours exercice				

PROVISIONS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	114 346	0	0	114 346
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	114 346	0	0	114 346
Provisions sur immobilisations incorporelles	390 728			390 728
Provisions sur titres de participation	819 983	157 119	426 407	550 696
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	138 253	31	13 511	124 774
Autres provisions pour dépréciation	3 418	574	0	3 992
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 352 382	157 724	439 918	1 070 189
TOTAL GÉNÉRAL	1 466 728	157 724	439 918	1 184 535
Dotations et reprises d'exploitation		31	14 973	
Dotations et reprises financières		157 119	426 407	
Dotations et reprises exceptionnelles		2 035	0	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR > 31/12/2022

Rubriques	Montant
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	33 891
CRÉANCES : ORGANISMES SOCIAUX	0
CRÉANCES : ÉTAT	0
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	30 791
DIVERS PRODUITS À RECEVOIR	0
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	64 682

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER > 31/12/2022

Rubriques	Montant
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS	115 448
DETTE POUR PROV. CP	61 782
DETTE POUR PROV. PRIMES	3 200
CHARGES SOCIALES/ CP	25 993
FORMATION PROF.	555
AUTRES DETTES	0
DIVERS	0
TOTAL	206 978

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE > 31/12/2022

	CHARGES	PRODUITS
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	40 392	0
TOTAL	40 392	0

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE	
	en début d'exercice	créés pendant exercice	annulées pendant exercice	à clôture d'exercice	
Actions ordinaires	2 474 799	100 201	0	2 575 000	2

AFFECTATION DES RÉSULTATS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORIGINE	Montant
Report à nouveau	- 4 347 855
réserve légale antérieure	297 731
Résultat de l'exercice	- 1 004 887
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
Autres réserves	0
TOTAL	- 5 055 011

2. AFFECTATIONS	Montant
Report à nouveau	- 5 352 742
Réserve légale	297 731
Autres réserves	0
Dividendes	
Primes d'émission	
Autres répartitions :	
TOTAL	- 5 055 011

DÉTAILS DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	Montant
Produits financiers de participations	33 899
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0
Autres intérêts et produits assimilés	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	426 407
Différences positives de change	883
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement	0
PRODUITS FINANCIERS	461 189

Dotations financières amortissements et provisions	157 119
Intérêts et charges assimilées	12 153
Différences négatives de change	360
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0
CHARGES FINANCIÈRES	169 632
RÉSULTAT FINANCIER	291 557

Le résultat financier est passé d'un déficit de 153 K€ en 2021 à un bénéfice de 291,5 K€ en 2022.

Le résultat financier 2022 résulte principalement des charges suivantes :

- Provision pour dépréciation de créances pour 103 K€ ;
- Provision pour dépréciation de titres pour 54 K€ ;
- Charges d'emprunts pour 10 K€.

Et des produits suivants :

- Reprise de provision de créances pour 406 K€ ;
- Reprise de provision sur titres pour 20 K€ ;
- Intérêts pour 34 K€.

DÉTAILS DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
opérations de gestion	502 717
opérations sur VMP	3 963
dotations amortissements et provisions	2 035
TOTAL	508 716

DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
opérations de gestion	7 364
reprise sur provisions et transferts de charges	0
opérations en capital	150 284
TOTAL	157 648

Au cours de l'exercice 2022, notre société a enregistré un résultat exceptionnel déficitaire de 351 K€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes :

- Abandon de créance sur une filiale pour 500 K€ ;

Et des produits exceptionnels suivants :

- Cession immobilière pour 146 K€ ;
- Produits sur opérations antérieures pour 7 K€.
- Cession de titres de la filiale Uniquire pour 4 K€

Annexes aux comptes sociaux
> ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT
arrêtés au 31 décembre 2022

BD Multimedia SA a obtenu un statut d'établissement de paiement "hybride" à partir de l'année 2016. Dans le cadre de cet agrément, la société joint à ses comptes annuels les états correspondant à l'activité de paiement. Le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent au cadre fixé avec l'ACPR et définis dans l'annexe jointe.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EP

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Produits sur opérations avec la clientèle	17 483	40 609
Produits sur opérations sur titres		
Produits sur opérations de change		
Produits sur opérations de hors bilan		
Produits sur prestations de services financiers	1 881	4 642
Autres produits d'exploitation bancaire	4 094	77 823
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	23 458	123 075
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur opérations sur titres		
Charges sur opérations de change		
Charges sur opérations de hors bilan		
Charges sur prestations de services financiers	30 441	33 358
dont commissions bancaires	29 653	31 777
dont frais bancaires	789	1 581
Autres charges d'exploitation bancaire	678	10 271
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	31 119	43 629
PRODUIT NET BANCAIRE	- 7 661	79 445
Plus-value sur cession des immobilisations		
Transferts de charges d'exploitation non bancaire		
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
Charges de personnel	155 169	161 851
Impôts et taxes	1 146	1 582
Services extérieurs	171 825	239 348
Charges diverses d'exploitation	4 532	9 870
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp.	6 082	3 065
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	338 753	415 716
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 346 414	- 336 271
Reprises sur provisions pour risques		
Dotations aux provisions pour risques		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 346 414	- 336 271
Gains sur actifs immobilisés		
Pertes sur actifs immobilisés	42	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 346 456	- 336 271
(+) Reprises / (-) Dotations du fonds pour risques bancaires généraux		
(+) Produits exceptionnels / (-) Charges exceptionnelles	- 2 298	167 333
Impôts sur les bénéfices		
RÉSULTAT NET	- 348 753	- 168 938

BILAN DE L'EP

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF		
Caisse, banques centrales et CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	28 906	48 061
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Immobilisations incorporelles	144 481	152 250
Immobilisations corporelles	11 651	12 105
Actions propres		
Autres actifs	2 287	22 498
Comptes de régularisation	1 416 526	1 738 914
TOTAL ACTIF	1 603 851	1 973 827
DETTES		
Banques centrales et CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle (compte de cantonnement)	28 906	48 061
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	40 735	42 803
Comptes de régularisation		
Provisions	1 000	1 000
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	70 641	91 864
CAPITAUX PROPRES		
Capital souscrit	420 000	420 000
Prime d'émission		
Réserves	1 461 963	1 630 901
Résultat de l'exercice	- 348 753	- 168 938
Compte de liaison		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 533 210	1 881 963
TOTAL PASSIF	1 603 851	1 973 827

ANNEXES COMPTABLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour élaborer le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent à celles qui ont permis de fonder la demande d'agrément et sur lequel l'agrément a été validé par l'ACPR.

a - Imputation analytique

Du fait de la qualité hybride de BD Multimédia, et afin de donner une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation de certains postes « généraux », du bilan et compte de résultat, au prorata du nombre de personnes affectées à l'établissement de paiement par rapport à l'effectif global de BD SA. A la fin de l'exercice 2022, nous avons 3,5 personnes affectées à l'établissement de paiement sur un effectif total de 19 personnes, soit une clé de répartition de 18,22%.

BILAN

b – Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride correspondent à la totalité des fonds au crédit sur les comptes de paiement des marchands.

c - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

Il est à noter que la totalité des développements liés à l'établissement de paiement ont été passés directement en charges au cours des exercices précédents et donc non immobilisés.

d - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

e- Autres actifs

L'intégration des flux de paiement via télécom au sein de l'Établissement de Paiement hybride implique la prise en compte du délai de paiement des opérateurs télécom en tant que créances clients.

f – Compte de régularisation actif

BDM dans le cadre de sa demande d'agrément en tant qu'établissement de paiement hybride se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités Telecom et de Paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via les états réglementaires.

Par ailleurs, pour le besoin de l'émission de ces derniers, il est nécessaire et impératif que BDM puisse déterminer un bilan de l'activité de paiement dont certaines informations ou écritures sont en lien directe avec le compte de résultat de l'activité de paiement, voire même issues du compte de résultat de l'activité de paiement.

Enfin, un des principes fondamentaux de la comptabilité, que celle-ci soit commerciale ou bancaire, est la parfaite égalité entre le total du passif et le total de l'actif.

Au regard des constats précédemment listés, et afin de respecter les obligations de communication auprès de son autorité de tutelle (l'ACPR), BDM a dû créer un compte de liaison (compte de régularisation) dans le bilan de l'activité de paiement n'ayant qu'une fonction d'équilibrage entre le total du passif et le total de l'actif du dit établissement.

g - Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à la mobilisation d'une partie des créances sur les opérateurs télécom auprès de la BPI.

h - Opérations avec la clientèle

Les dettes envers la clientèle recouvrent l'ensemble de la trésorerie détenue dans le compte de ses établissements de crédit.

Les dettes envers la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il est précisé ici que ces dettes ne portant pas intérêt, elles ne sont pas augmentées des intérêts courus non échus.

i- Autres passifs

Les dettes d'exploitation inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride sont égales aux dettes fournisseurs, à la TVA due à l'Etat, aux dettes envers les organismes sociaux, ainsi qu'à la provision pour congés payés.

j - Provisions

La provision de fonds pour risques bancaires généraux est de 1000 € en 2022.

k- Capital

Le montant du capital affecté à l'établissement de paiement pour 420 000 euros correspond aux exigences de son autorité de tutelle (l'ACPR).

COMPTE DE RÉSULTAT**l - Produits d'exploitation bancaire**

1/ Produits sur opérations avec la clientèle

Ces produits correspondent à l'intégration de marge de l'activité Telecom diminués des codes non saisis ou appels non aboutis (10%).

2/ Les produits sur prestations de services financiers correspondent aux commissions facturées aux clients dans le cadre des transactions acquises.

3/ Les autres produits inscrits au compte de résultat dédié à l'activité de fourniture de services de paiement correspondent à :

- d'une part, les frais de virement facturés aux clients marchands lorsque le reversement est effectué par virement bancaire.
- d'autre part, la facturation de frais en rapport avec la gestion des comptes de paiement.

m- Les charges variables

Elles correspondent :

- Aux commissions payées sur les flux CB et PayPal.
- Aux frais bancaires (frais sur virement, etc.)
- À la prime d'assurance pour la protection des fonds des comptes de paiements.

n- Les charges fixes

Elles incluent :

- Les charges relatives aux équipes opérationnelles (salaires, charges sociales et congés payés).
- Les impôts et taxes.
- Les services extérieurs : honoraires de conseils et de charges indirectes de siège (loyers et charges du siège social, assurances, frais de communication, salaires du PDG et secrétaire général, frais de fonctionnement des instances sociales...), calculées suivant la répartition analytique (cf. a).
- Les charges diverses d'exploitation sont égales à 40% de la marge télécom retenue (cf. l-1) et correspondent aux fees dus par l'Établissement de Paiement à BD Multimédia au titre des travaux effectués dans le domaine purement Télécom pour le compte des flux de paiement.
- Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée de 5 ans

o - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels représentent les produits et charges qui ne se rapportent pas au cycle normal d'exploitation de l'établissement.

Ils incluent notamment des produits et charges reliés à :

- Des cessions de biens matériels ou immatériels.
- Des pénalités clients/fournisseurs/administratives
- Des prescriptions commerciales
- Des accords commerciaux exceptionnels ponctuels
- Des indemnisations d'assurance
- Des accords financiers soldant des litiges commerciaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes

> SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements de la période » concernant la réévaluation libre des titres de la société SCI Cité 16.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations portées sur l'ensemble des états financiers s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Extentis Audit

Jean Luc GUEJ
Commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes
> SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
 Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Cession d'un local à usage d'habitation entre BD Multimedia et un administrateur

Administrateur intéressé :

- Monsieur Jim DORRA

La société, après avoir autorisé par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2021 la signature de la promesse de vente d'un local à usage d'habitation à sis 16 cité Joly 75011 PARIS - lot numéro 1 au rdc, a effectué le 05/08/2022 la cession dudit local à Jim DORRA.

La cession a été effectuée pour un prix de 146 000 euros. Ce prix a été définie sur la base d'une expertise immobilière.

II. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de location conclue avec Jim DORRA

Administrateur intéressé :

- Monsieur Jim DORRA

Facturation par Monsieur Jim DORRA à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly – Paris 11^{ème} au 3^{ème} étage.

Ce bail fait suite à la cession du local à usage de bureaux par la SCI CITE 16 à Monsieur Jim DORRA au cours de l'exercice 2021.

La facturation des loyers est réalisée aux mêmes conditions que celles du bail initial.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 17 008,00 € hors taxes.

2. Convention de reversements conclue avec la société BD MULTIMEDIA HK LTD

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financier permettant l'encaissement des cartes bleues. A ce titre, elle propose à la société BD MULTIMEDIA HK LTD de prendre en charge des encaissements réalisés par son activité de micro paiement, PAY DUO, pour la solution de paiement CB (carte bancaire).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 08 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun reversement effectué au titre de cette convention.

3. Contrat de prestation de services en date du 16 janvier 1998 : mise à disposition du personnel

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations de services dans les domaines financier, comptable, juridique, commercial, technique et social, entre votre société et les sociétés suivantes, filiales du Groupe BD MULTIMEDIA :

- SARL ACDM IMPRESSIONS,
- BD MULTIMEDIA HK LTD,
- SCI CITE 16,
- SARL PAYCOM

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Mise à disposition de personnel (hors taxes)
S.A.R.L. A.C.D.M. IMPRESSIONS	126,47 €
BD MULTIMEDIA HK LTD	800,003 €
S.C.I. CITE 16	1 264,69 €
S.A.R.L. PAYCOM	68 918,57 €

4. Convention d'assistance Groupe (frais de structure) en date du 5 janvier 2001

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

La société mère BD MULTIMEDIA effectue ou supporte des tâches, notamment des prestations techniques et administratives requises pour la bonne gestion du Groupe BD MULTIMEDIA.

Les principales prestations ou frais d'assistance concernent :

- Les frais de secrétariat ;
- Les frais de mise à disposition des services suivants : juridique, comptable et marketing ;
- Les frais de direction générale.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Frais de structure facturés (hors taxes)
S.C.I. CITE 16	5 090,00 €
S.A.R.L. PAYCOM	11 198,00 €

5. Convention de prestations administratives conclue avec la société LOFT STORY

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations administratives (comptables et juridiques) entre votre société et la société LOFT STORY.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé à la société LOFT STORY un montant de 1 686,26 € hors taxes au titre de prestations administratives (comptables et juridiques).

6. Convention de mise à disposition de locaux conclue avec la S.C.I. TAGOMAGO

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la société TAGOMAGO.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé à la société S.C.I. TAGOMAGO un montant de 126,47 € hors taxes au titre de ces prestations.

7. Convention de prestations comptables conclue avec la S.C.I. ESPALMADOR**Administrateur intéressé :**

- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la SCI ESPALMADOR.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé à la société S.C.I.

ESPALMADOR un montant de 126,47 € hors taxes au titre de ces prestations.

8. Convention de prestations techniques conclue avec la société BD MULTIMEDIA HK LTD**Administrateurs intéressés :**

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société utilise les services techniques du logiciel de core banking « Paiement.net » développé par la société BD MULTIMEDIA HK LTD détenue à 80 %, lui permettant de traiter de manière intégrée toutes les problématiques bancaires dans le cadre de son développement commercial. A ce titre, les sociétés ont conclu une convention de Prestations Techniques qui prévoit une refacturation de ces services aux conditions exposées ci-dessous :

- Une part fixe de 200 € à 750 € par mois en fonction du nombre de transactions mensuelles,

Transactions / mois	0-1000	1001-5000	Au-delà
Frais / mois	200 €	500 €	750 €

- Une part variable qui est fonction du nombre de transactions générées mensuellement :

Tranche	Min	Max	Frais
1	0	500	€ 0,120
2	500	2 500	€ 0,108
3	2 500	12 500	€ 0,097
4	12 500	62 500	€ 0,087
5	62 500	150 000	€ 0,079
6	150 000	+	€ 0,071

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les reversements effectués ont représenté un montant de 2 574,24 €.

9. Conventions de location conclues avec la SCI CITE 16**Administrateur intéressé :**

- Monsieur Daniel DORRA

a. Location de bureaux

Facturation par la SCI CITE 16 à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly – Paris 11^{ème} aux 2^{ème} et 3^{ème} étages. Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 62.539 € hors taxes.

b. Bail commercial

Par un conseil d'administration en date du 27 juin 2000, votre société a autorisé la signature d'un bail commercial avec la SCI CITE 16 pour les locaux sis 16, Cité Joly – Paris 11^{ème} au 1^{er} étage.

La SCI CITE 16 a facturé à votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 un loyer d'un montant de 51.712 € hors taxes, auquel il convient d'ajouter la taxe sur les bureaux d'un montant de 6.438,64 €.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

BD Multimedia

16 Cité Joly 75011 PARIS

Tel : +33 1 53 36 24 24

RCS Paris 334 517 562 000 16

www.bdmultimedia.fr - e-mail : contact@bdmultimedia.fr